

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**

**Conseil départemental**



LE DÉPARTEMENT

**Réunion du 18 DÉCEMBRE 2025**

**10 h 10**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS**

*Approuvé en séance du Conseil départemental du 25 février 2026  
(une voix contre et cinq abstentions)*

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

**Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 18 décembre 2025 publié le 23 décembre 2025.**

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci de bien vouloir prendre place. On va commencer ce Conseil départemental. Bonjour à toutes et à tous. Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND pour l'appel.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

- M. Robert AIGOIN, présent
- Mme Françoise AMARGER-BRAJON, présente
- M. Rémi ANDRÉ, présent
- M. Alain ASTRUC, présent
- Mme Régine BOURGADE, absente, arrivera plus tard
- Mme Patricia BREMOND, présente
- Mme Eve BREZET, présente
- M. Jean-Louis BRUN, présent
- Mme Séverine CORNUT, présente
- M. Didier COUDERC, présent
- Mme Sophie PANTEL, présente
- Mme Dominique DELMAS, présente
- Mme Valérie FABRE, présente
- M. Gilbert FONTUGNE, présent
- M. Francis GIBERT, présente
- Mme Christine HUGON, présente
- Mme Michèle MANOA, présente
- Mme Guylène PANTEL, présente
- Mme Sophie PANTEL, présent
- M. Jean-Paul POURQUIER, présent
- Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, présente
- M. François ROBIN, absent, a donné pouvoir à Françoise AMARGER-BRAJON
- M. Patrice SAINT LEGER, présent
- M. Laurent SUAU, présent
- M. Michel THEROND, absent, a donné pouvoir à Christine HUGON
- Mme Johanne TRIOULIER, présente.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Monsieur BERTRAND.

C'est le dernier Conseil départemental de l'année. Merci encore pour votre présence. On vous a fait distribuer une motion de soutien au monde agricole. Donc on pourra en discuter à la fin. Peut-être qu'il y aura des évolutions à faire sur le texte qui vous est proposé.

Avant de commencer l'examen des rapports, je voulais vous dire quelques mots.

Mes chers collègues, avant d'aborder les questions budgétaires, alors que l'année 2025 s'achève et que se profilent dans moins de trois mois les élections municipales, je veux dire quelques mots sur les maires du département de la Lozère, la Lozère que je sillonne d'est en ouest, du nord au sud, la Lozère où la République tient parce que des femmes et des hommes la portent au quotidien, des femmes et des hommes investis dans les 152 conseils municipaux, dans les 10 conseils communautaires, dans les différents syndicats.

Je l'ai vu dans le vent vivifiant de la Margeride, dans les horizons ouverts de l'Aubrac, dans la lumière des grands Causses, dans les villages nichés au fond des vallées cévenoles, partout j'ai vu la même force, la même envie avec une volonté de continuer de transmettre, de bâtir. Cette année fut riche, dense, marquée par des rencontres fortes. Ils ont tenu leur commune, ces maires, comme on tient une famille, avec courage, patience, conviction, souvent au prix de sacrifices familiaux importants. Ils ont affronté les crises, l'inflation, les combats pour maintenir les services publics, les intempéries, les chantiers compliqués et parfois trop lourds. Ils méritent, je pense, notre reconnaissance et notre gratitude. Sans ces femmes et ces hommes qui s'engagent dans les conseils municipaux, la Lozère ne serait pas ce qu'elle est. Il nous faut collectivement remercier celles et ceux qui décident de passer la main pour souvent une retraite bien méritée, saluer le courage de cet engagement de celles et ceux qui poursuivent l'aventure, et souligner et accueillir celles et ceux, sûrement avec anxiété, qui vont décider de s'engager.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet de nos délibérations sur les politiques et le budget 2026, je veux dire une vérité politique que les Lozériens ont déjà perçue clairement. Il y a des élus, au moins une ici, qui s'appêtent à refuser de voter le budget de son propre Département tout en votant à Paris, sans ciller, un budget national d'accommodement et de compromis, comme cela vient d'être le cas avec le PLFSS et comme ça va être sûrement le cas avec le budget de la nation. Il est des élus, ici, qui vont se découvrir, ce matin, une intransigeance soudaine mais, qui là-haut à l'Assemblée nationale, votent des deux mains le budget d'un gouvernement qu'ils fustigent en permanence depuis 10 ans.

Je parle bien sûr de notre députée, si prompte à critiquer le Président de la République, ses gouvernements successifs, si prompte aussi à sauver sa place dès que ses propres intérêts l'exigent. Dressée depuis 2017 contre le Macronisme, aujourd'hui elle s'y fonde avec une aisance remarquable, solidaire avec le premier soutien d'Emmanuel MACRON, le Premier Ministre, Sébastien LECORNU. C'est d'autant plus surprenant qu'elle a été élue avec des voix de la France Insoumise, qu'elle a cajolée mi-2024, France Insoumise, qu'elle renie maintenant. Un grand écart politique qui impressionnerait même les plus souples de nos gymnastes. Et dire que l'on dit que je suis sans colonne vertébrale politique. Décidément, certaines places valent bien quelques renoncements. J'ose espérer qu'elle mettra la même vigueur, la même application, la même détermination pour voter ce matin le bon budget du Département de la Lozère. Mais permettez-moi d'être prudent dans mon optimisme.

J'ai été surpris également, mais venant de la députée plus rien ne m'étonne, d'apprendre qu'elle a préféré confier son enveloppe parlementaire réservée pour les partis politiques, enveloppe de 37 000 €, tout de même, qui est attribuée par l'Assemblée nationale. Ces 37 000 € remis à une sombre fédération de partis régionalistes dénommée Régions et Peuples Solidaires, strictement inconnue de nous tous, je crois.

Peut-être est-ce sa volonté de ne plus être rattachée au PS ? La députée fait cavalier seule, elle est isolée à l'Assemblée nationale et au sein du parti d'Olivier FAURE. Ceci à l'inverse des autres parlementaires d'Occitanie, comme Fanny DOMBRE-COSTE-PRO, Michaël DELAFOSSE ou Joël AVIGNARET, élus sur la circonscription de Carole DELGA ou encore Martine FROGER qui doit son élection à la même Carole DELGA, qui eux ont fait le choix de rester fidèles au PS et de verser cet argent au PS.

Vous me direz, elle fait ce qu'elle veut avec les moyens qui lui sont alloués. Pourtant, pour les législatives de 2024, sans vergogne et avec autorité, avec l'autorité qu'on lui connaît, elle a exigé un préfinancement de sa campagne électorale par le parti socialiste lozérien. Elle aurait pu, à mon sens, elle aurait dû, accorder au moins une partie de cette enveloppe de 37 000 €, pour aider les modestes finances du parti socialiste local. Pour moi, ça aurait été une juste reconnaissance du ventre à son territoire, qui n'est visiblement pas dans ses gênes. Ne pas défendre et soutenir son département est pour moi une faute.

Sortie du PS il y a une dizaine d'années, avec un retour intéressé en 2024 et visiblement une nouvelle sortie en cette fin d'année 2025, la députée nage en eaux troubles pour sauver sa peau coûte que coûte.

Face à ces contorsions d'une autre époque, en responsabilité, je suis fier de vous présenter un budget solide, ambitieux, un budget dont la Lozère a besoin. Le budget 2026 en fonctionnement repose sur 148,3 millions de recettes réelles de fonctionnement et 128,3 millions de dépenses de fonctionnement. Notre épargne brute dans ce budget atteint près de 20 millions d'euros, ce qui fait de nous l'un des Départements les plus stables de la région et même du pays. Notre investissement s'élèvera à 42,6 millions d'euros, dont 35 de dépenses directes pour les routes, pour les infrastructures et bâtiments du Département, les collèges, les centres techniques, les MDS, et encore une fois 10 millions en soutien aux investissements des communes et des EPCI. Notre emprunt, pour 2026, se limitera au maximum à 12 millions d'euros. Notre capacité de désendettement restera donc largement maîtrisée.

Cela est possible parce qu'avec le premier vice-président, avec l'équipe des finances que je remercie, avec le DGS, nous avons engagé un travail de fond, de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de maîtrise de leur évolution, comme celle de la masse salariale.

Nous avons stoppé les embauches tous azimuts. Je rappelle l'augmentation de 43 agents supplémentaires entre le 1er janvier 2021 et le 8 août 2024, cela sans politique publique nouvelle.

Nous vous proposons de délibérer à nouveau sur les autorisations de programmes d'investissement, avec pour objectif, d'apporter de la cohérence sur nos investissements, à savoir cerner tous les investissements à réaliser, ce n'était pas le cas jusqu'alors, et programmer en fonction des capacités propres au budget, à savoir 35 millions d'euros par an de dépenses directes. Même si la délibération que nous vous proposons ce matin n'est pas encore parfaite, de ce point de vue, il reste quelques scories qui seront corrigées lors de la séance du Conseil départemental de février.

Investir en fonction de la capacité du budget, pas plus, mais pas moins, c'est ce qui a été trop souvent oublié par le passé. C'est l'enjeu commun que nous devons porter et défendre. Pour autant, nous ne lâchons rien de nos engagements sur l'ensemble des politiques, de solidarité, évidemment, c'est notre compétence première. Sur nos collèges, sur la sécurité de nos 2 300 km de route, mais aussi sur les compétences choisies comme le sport et la culture, ainsi que le soutien dû à notre milieu associatif départemental.

La gestion budgétaire d'une collectivité, c'est de l'exigence quotidienne, exigence que l'on s'emploie à mettre en œuvre avec toute l'équipe.

Ainsi, et pour ne prendre qu'un seul exemple, en 2025, l'évolution du budget de la direction des ressources humaines reste bien maîtrisée, avec une hausse de 610 000 €, soit 1,63%. Ce qui vous en conviendrez, je pense, est extrêmement contenu. En 2022, cette même masse salariale a progressé de 4,22 % et en 2023, elle a progressé de 5 %. En 2024, elle s'est réduite à 2,88 %, parce qu'après le mois d'août, nous avons amorcé un virage de la maîtrise de la masse salariale, qui a montré sa capacité à faire baisser cette évolution.

Vous avez là les chiffres qui vous sont présentés de ces évolutions avec la proposition pour 2026 d'évolution de la masse salariale qui sera limitée à 1,54 % sur le budget, malgré le fait qu'on tienne compte de la nouvelle augmentation des cotisations de retraite des fonctionnaires territoriaux CNRACL de 10%, ainsi que d'une refonte totale du CIA des agents.

Je vais dire un mot sur cette histoire du CIA. Parce que je veux, enfin, avec ce projet de budget 2026, en finir avec le clientélisme que nous avons connu ces dix dernières années. Le CIA, c'est un complément indemnitaire annuel de salaire, une prime facultative qui a été mise en place par l'ancienne présidente, comme je le qualifiais, à la tête du client, et seulement pour une partie, une petite partie des agents, 89 en 2023 sur 750 agents, c'est donc une petite partie des agents, et on a commencé à corriger en 2024 puisqu'on a porté ce nombre à 159, et on continue en 2025, et en 2026 on vous proposera une nouvelle façon de faire. Pour Mme PANTEL, le principe était simple. Selon que vous étiez proche ou non, vous pouviez bénéficier d'un montant de CIA ou ne rien avoir du tout. Si vous étiez très proche, vous pouviez bénéficier d'un CIA, qui pouvait aller de 200 à 2 000 €, donc fois 10.

En 2024, on a commencé à corriger puisqu'on a donné à plus d'agents, 159 sur 750, le compte n'y est pas pour tout le monde, mais on a limité aussi le montant puisque en 2024, le CIA s'est étalé entre 200 € et 800 €. Donc, je voulais ce matin vous dénoncer avec fermeté et je vais en finir avec ces politiques clientélistes. J'ai commencé, comme je l'ai indiqué, l'an passé, en 2024, à corriger les écarts liés à cette prime. En 2025, on a poursuivi la même logique. Pour 2026, je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, d'adapter le règlement lié au CIA, et je proposerai que l'ensemble des agents de la collectivité, en fonction de leur présence et de leur quotité de travail, puissent en bénéficier. Je dis bien la totalité des agents, pas seulement les copains ou ceux qu'on a intérêt de protéger.

Mais avec ce budget 2026, nous innovons aussi.

Nous innovons par exemple sur la prise en charge de nos aînés dans les maisons de retraite. Je rappelle que 100% des EHPAD étaient en déficit à notre arrivée au 9 août 2024. Avec une enveloppe exceptionnelle et les CNR de l'ARS, près de 50 % des établissements ont été remis à flot à la fin de l'exercice 2024. J'augure qu'à la fin de 2025, 80 % des établissements seront dans le vert, avec la tarification que nous avons adoptée pour l'année 2025. Je redis avec force que laisser des EHPAD en déficit n'est surtout pas à mettre au bénéfice d'une politique qui doit être volontariste pour nos aînés. La nation et la Lozère le leur doit bien. Nous innovons donc en 2026 avec une tarification qui sera donnée aux EHPAD dès le 1er janvier. C'est une première. Il y a eu toujours, jusqu'à présent, des décalages dans l'année pour donner aux établissements leur tarification. Ce qui, en termes de gestion, n'est pas idéal, loin s'en faut, pour ces établissements. Donc, on va de l'avant. Et plus important encore, on va aller challenger les établissements sur l'attractivité des métiers et sur la tarification différenciée, au-delà de la traditionnelle évolution unique pour tous les tarifs de l'hébergement. C'est-à-dire que l'on va abonder le prix de journée pour les établissements qui font le choix d'être actifs sur l'attractivité des métiers, la formation, l'apprentissage, l'intégration de stagiaires, et qui s'engagent dans la mise en place de la tarification liée aux revenus, donc la tarification différenciée.

Ainsi, un établissement qui s'engage sur ces deux enjeux, verra sa revalorisation de tarifs doublée en 2026. C'est une nouveauté. Je remercie l'équipe d'Émilie POUZET-ROBERT, je remercie Émilie pour les conseils en la matière. C'est une nouveauté que porte le Conseil départemental de la Lozère, une nouveauté visiblement à l'échelle régionale, si j'ai bien compris, mais aussi à l'échelle nationale.

Dans un pays où les finances dans beaucoup de collectivités sont au bord de l'asphyxie, l'enjeu pour le Conseil départemental est bien d'assurer une parfaite maîtrise des charges de fonctionnement et en même temps de poursuivre les efforts d'investissement dont la Lozère a tant besoin.

Gérer avec équité, gérer avec sérieux, investir avec discernement. Arrêter les promesses de subventions qui tiennent les enfants sages auprès des maires et des associations avec un seul but clientéliste. Ne s'engager que dans des opérations d'investissements qui soient supportables pour les finances du Conseil départemental. Exit les projets pharaoniques sur le Mont-Lozère, dont la collectivité va payer les conséquences années après années. Mais il est bien question d'investissements raisonnés et adaptés à ce territoire que nous allons porter.

Je vous le dis, nous ne sommes en notre qualité d'élus dépositaires que pour un temps, quelques années, 5-10 ans maximum. Certains sont là déjà depuis bien plus longtemps au sein de l'Assemblée. Mais après l'exécutif, souvent quand même, quand on a fait 10 ans (*s'adressant à Jean-Paul POURQUIER : 10 ans non ? Réponse de Jean-Paul POURQUIER : 11 ans*), 5-10 ans dans la gestion de cette collectivité, collectivité qui aura bientôt 240 ans. Notre responsabilité est immense de pouvoir en même temps poursuivre la construction du Conseil départemental en fonction des besoins de la population lozérienne, mais bien plus encore de pouvoir transmettre dans de bonnes conditions ce que nous ont laissé ceux qui étaient là avant nous à ceux qui viendront après nous. Dans la période actuelle, le challenge, je vous l'accorde, est difficile. Pour autant, il n'est pas moins stimulant.

Parmi toutes nos priorités, celle de la santé revêt ces dernières années une importance particulière, parce qu'elle concerne tous les Lozériens. Comme partout en France, la démographie médicale est à la peine ici, aussi, en Lozère. Malgré ce, il faut y voir du positif. Le nombre de médecins libéraux est passé de 49 à 53 entre le 31 décembre dernier et le mois d'octobre 2025. Trois nouvelles installations sont imminentes et d'autres sont attendues à la fin de l'année 2026. Dans le même temps, la fin du numerus clausus annoncée dès 2018, combinée au dispositif des médecins juniors, va aider la Lozère en 2026. L'installation de 7 médecins juniors en novembre 2026 est une chance pour le département.

Aux quatre coins de la Lozère, cette nouvelle offre va conforter et soulager la pression actuelle sur la médecine de ville. Ce dispositif de médecins juniors verra l'arrivée de 10 médecins supplémentaires en 2027 et ainsi de suite. Bien sûr, tous ne resteront peut-être pas. Cependant, notre challenge collectif est immense. Et nous aurons à mettre tout en place pour les inviter, pour les inciter à rester ici en Lozère.

Je redis aux communes, à qui j'ai écrit au printemps, afin de conforter le partenariat département-commune, de réfléchir aux conditions d'accueil de ces médecins juniors. Nous aurons dans le courant du premier trimestre 2026 à adapter notre politique d'accompagnement en santé ici au Conseil départemental. Une réflexion est lancée en ce sens afin que nous ayons à nouveau à délibérer sur cette question centrale. Si nous avons bien progressé ces derniers mois sur la prise en charge des patients, c'est ceux-là qui doivent attirer le plus notre attention, des patients en affection de longue durée. En passant de 874 sur l'ensemble du département fin mars 2025 à 637 à fin octobre, soit une baisse de 27 % en 7 mois, le challenge reste entier de faire chuter à zéro le nombre de patients en affection de longue durée, sans médecin traitant.

Mais notre enjeu départemental est aussi d'offrir le maximum de services, de spécialités, ici, afin d'éviter de nombreux déplacements fatigants pour les malades. C'est pourquoi, avec l'ouverture, fin 2027, d'un centre de médecine nucléaire, nous franchissons, nous franchirons aussi un cap majeur. C'est un gain de temps, un gain de qualité, un gain de chance pour les Lozériens.

Dans ce cadre, un rapport vous sera présenté lors de cette séance pour accompagner financièrement cette installation. C'est du service au public concret. Sur le domaine de la santé, il n'aura échappé à personne que le Premier ministre, Sébastien LECORNU, porte la volonté de faire évoluer la répartition des compétences, avec une large place pour les Départements, notamment sur le soin à domicile ou sur les questions bâtimentaires des hôpitaux publics locaux, à l'instar des collègues par exemple. Je crois qu'il nous faut aborder ce sujet avec motivation et ambition. C'est pour moi une chance pour nos populations que le Conseil départemental s'implique plus encore demain sur ces questions de santé.

C'est aussi une chance de conforter un peu plus le rôle et la place du département dans le paysage français. Si ce sujet des compétences, autour du sanitaire et la prise en charge doit évoluer, avec un rôle majeur dévolue au Département, je pense qu'il nous faudra l'aborder avec détermination.

J'ai pu assister hier après-midi au bilan annuel des maisons France Service. 18 qui maillent le département, dont une mobile. Une fréquentation qui ne cesse d'augmenter. Avec 112 000 personnes qui les ont fréquentées sur l'année 2025 contre 90 000 en 2024. Un taux de satisfaction des usagers à 96%. C'est un véritable succès.

Je me souviens de discussions ici, au sein de cette assemblée, il y a seulement quelques années, où certains souhaitaient que les communes locales n'intègrent pas les France Service, au motif du reste à charge pour les budgets des communes, et que ce n'était pas aux collectivités locales à porter les politiques publiques, c'était à l'État. Vision que je qualifie de nulle de l'intérêt de ce service public de proximité. Je veux aussi dire avec force qu'il aura fallu attendre 2025 pour que le Département, lui-même, sur ma proposition, intègre le dispositif. Pourquoi ça n'a pas été fait avant ? Il faut le demander à l'exécutif précédent.

Les chiffres annuels sur la démographie sont tombés avant-hier soir. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas très bons. Avec, sur le Département, une stabilité de la population municipale (- 17 habitants) et une légère baisse de la population totale (- 85). Nous passons en population totale légèrement sous les 80 000 habitants. En population totale, progressent sensiblement, Bourgs sur Colagne (+ 41 soit 1,90 % de hausse en un an) et Mende (+ 171 soit 1,30 % de hausse en un an).

Ailleurs, dans beaucoup de communes c'est une stabilisation à la baisse qui est constatée. C'est pour cela que je dis que ces chiffres sont pas très bons.

Dans ces conditions, l'enjeu majeur reste l'attractivité, l'accueil de nouvelles populations, car la baisse de natalité, comme partout en France, pèse ici encore plus. C'est une réalité nationale, démographique inexorable. Mais nous, nous refusons la résignation. Nous investissons dans les collèges, dans la rénovation thermique, dans la modernisation des équipements, dans la sécurisation des établissements, comme au collège BOURRILLON, et ceux qui sont à venir en 2026 et 2027, dans les projets pédagogiques, dans l'entretien du bâti.

Je ne peux que féliciter l'équipe qui, autour de Patricia BREMOND, a procédé à l'installation de la nouvelle promotion du Conseil départemental des jeunes, qui portera le nom de Charène CLAVEL, qui est un symbole lozérien de persévérance et d'excellence sportive. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les jeunes du CDJ ont de l'ambition puisque nous comptons parmi eux des volontés de très grandes carrières, comme un futur Premier ministre ou même un Président de la République. Ça serait bien d'avoir un Président de la République lozérien, quand même, un jour ou l'autre. Au travers de l'installation du CDJ, c'est bien l'engagement de nos 750 agents que je salue.

L'action publique du Conseil départemental de la Lozère n'avance que grâce à ce travail collectif. Parce que les agents œuvrent, parce qu'un service public tient, parce que l'effort est partagé. Les agents du Département sont les véritables artisans de nos politiques publiques. Ils méritent notre gratitude et surtout notre respect.

Mes chers collègues, le vote du budget est un moment de vérité. Il révèle ce que chacun place au-dessus de tout. Le territoire ou la posture, l'intérêt général ou l'ambition personnelle, la Lozère ou le calcul politicien. Le budget qui vous est soumis au vote ce matin est un budget de responsabilité, d'engagement maîtrisé pour l'avenir. Nous n'héritons pas de la Lozère de nos anciens, nous l'empruntons à nos enfants. Et c'est pour eux que je vous demande de voter ce budget. Je vous remercie. Et je laisse la parole à ceux qui veulent la prendre.

### **M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et finances**

Je prends les noms ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui. Donc il y a Alain ASTRUC, Jean-Louis BRUN, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Robert AIGOIN et Rémi ANDRÉ. Alain ASTRUC.

### **M. Alain ASTRUC**

Je voudrais adresser mes remerciements au Président Laurent SUAU pour l'attention qu'il a portée aux maires et aux élus lozériens. Il a parlé de reconnaissance, d'engagement. Les élus qui ont œuvré pour leur commune, pour leur territoire. Certains, tu l'as dit, vont arrêter. Un encouragement pour ceux qui prendront des fonctions, qu'ils soient maires ou élus municipaux. Donc, je remercie pour cet encouragement parce qu'il est important.

Les élus locaux sont les élus les plus appréciés par la population et ils démontrent souvent des engagements forts. Hier, nous étions en réunion de l'AMF, en Assemblée générale. C'était une réunion très constructive. Notre association, elle démontre son dynamisme et son efficacité. Elle intervient dans de nombreux domaines, au service des élus. Donc, c'est vrai que les prochaines élections sont proches et il y aura un enjeu territorial. Je voulais le souligner et encore une fois merci d'avoir pensé à eux parce qu'ils sont les poumons au niveau des élus, ils sont proches et quand il y a des remontrances c'est eux qui prennent. Mais ils connaissent bien leur territoire et je crois qu'au niveau de notre Conseil départemental, on doit être ensemble avec les élus, les sénateurs ou députés pour défendre nos intérêts, surtout dans des périodes qui vont peut-être devenir difficiles pour la gestion de nos communes. On n'est pas certain d'avoir tous les financements et il ne faudrait pas qu'on soit réduit à faire beaucoup plus de fonctionnement que d'investissement. Hier on était avec des entreprises, on a remis des prix à des communes, et vu l'inquiétude des entrepreneurs locaux lozériens. Nous sommes quand même le premier donneur d'ordre et il serait quand même, pour l'économie lozérienne, déplorable qu'on ait moins de moyens.

### **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Jean-Louis BRUN.

### **M. Jean-Louis BRUN**

Madame la députée, madame la sénatrice, Monsieur le président, mes chers collègues. Alors, avant de commencer mon discours, je vais me permettre une intervention qui fait suite à votre intervention, Monsieur le Président.

Je croyais qu'on avait dépassé l'idée de faire des débats, au sein du Conseil départemental, des histoires personnelles. Je regrette particulièrement que ce soit le cas encore aujourd'hui et qu'il y ait des attaques personnelles contre la députée. Alors je pense qu'elle se défendra, mais au nom du groupe, permettez-moi de vraiment regretter cette attitude-là.

Donc, l'ordre du jour du présent Conseil départemental est consacré au vote du budget 2026 du Département. Les budgets des collectivités locales doivent respecter cinq grands principes budgétaires : l'annualité, l'équilibre, l'unité, l'universalité et la spécialité. Nous souhaitons nous attarder sur le principe d'équilibre. L'article L.1612-14 du Code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel les collectivités territoriales doivent voter leur acte budgétaire en équilibre réel. Le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont réunies : les deux sections, donc fonctionnement et investissement, doivent être votées respectivement en équilibre et les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, majoration ni minoration.

Nous avons déjà débattu des orientations budgétaires en commission organique du 21 novembre et en Conseil départemental du 25 novembre. Par la suite, nous avons pu échanger, lors des commissions organiques du 9 décembre où nous avons fait part de nos remarques.

La proposition de budget qui nous a été présentée mérite que l'on s'attarde sur les orientations que vous souhaitez donner à la politique départementale pour l'année 2026, mais également les suivantes. Pour cela, au regard des éléments qui nous ont été transmis, nous nous sommes penchés sur les AP, donc les autorisations de programme, et les CP, les crédits de paiement.

D'un point de vue du budget principal, pour le budget de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 153 300 000 €. Vous évaluez les recettes réelles à 148 300 000 €.

Pour mémoire, lors de notre débat d'orientations budgétaires, nous avons fait remarquer que l'exécution prévisionnelle 2025 était de 145 millions d'euros, soit 2,5 millions d'euros de moins que la prévision budgétaire 2026. Malgré ce constat, vous prévoyez une nouvelle hausse des recettes de 3,3 millions d'euros par rapport à l'exécution prévisionnelle 2025.

Les éléments sur lesquels vous vous appuyez pour prévoir cette hausse, dans le contexte actuel, nous paraissent très, voire trop optimistes. Votre prévision se base sur des éléments qui semblent au mieux incertains, au pire faux.

Pour étayer mes propos, nous avons estimé votre surévaluation à 5,2 millions d'euros qui se détaillent ainsi :

- Plusieurs amendements au projet de loi de finances pour 2026 proposent d'augmenter la fraction de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance, donc la TSCA, affectée au Département. Mais rien n'est encore voté. Rien n'est sûr. Mais vous prévoyez tout de même une augmentation d'un million d'euros. C'est très risqué.
- Vous prévoyez une augmentation de la fraction de TVA d'un million d'euros. Or, selon le tome 1 de l'évaluation des voies et moyennes du PLF 2026, le montant de TVA transféré aux collectivités locales en 2026 va diminuer de 10%. Je peux citer les chiffres éventuellement et je reviendrai dessus si besoin. En résumé, au lieu d'augmenter la fraction de TVA d'un million d'euros, vous feriez mieux de la diminuer de 2,7 millions d'euros.
- De la même manière, vous prévoyez une augmentation de la taxe départementale sur le droit de mutation à titre onéreux d'un demi-million d'euros, alors que cette ressource n'a fait que diminuer depuis 2022 pour notre Département. Je vais quand même rappeler les chiffres : 2022 : 8,9 millions d'euros, 2023 : 7,9 millions d'euros, 2024 : 7,3 millions d'euros, 2025 : 6,7 millions d'euros.

L'augmentation que vous prévoyez n'est donc plausible que si vous avez prévu d'augmenter le taux de DMTO. Il n'en est pas fait mention dans le rapport, donc j'en conclus que ce n'est pas le cas. Vous comptez sur une augmentation naturelle, ce qui a toutes les chances de ne pas arriver.

Tout cela cumulé, donc on est à 5,2 millions d'euros en trop dans les recettes de fonctionnement. Bon nombre d'élus du Conseil départemental assument des fonctions au sein des différentes collectivités locales. Nous avons pour habitude de minorer les recettes pour ne pas nous retrouver avec de désagréables surprises au moment de la présentation des comptes administratifs ou avec l'obligation de recourir à l'emprunt.

Concernant votre prévision de dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèveront, selon vous, à 128 300 000 €, soit 800 000 € de plus que le montant voté au budget 2025. Nous avons pu noter des hausses importantes de budget concernant la solidarité sociale qui passe de 44 à 45,5 % des dépenses totales et les dépenses des ressources humaines qui augmentent de presque 1%, alors que vous vous plaigniez, lors du Conseil départemental du 22 septembre, de soi-disant embauches à tour de bras du temps de notre majorité. On dirait que ces embauches sont utiles puisqu'elles sont encore là, un an et demi après notre départ de la majorité.

Nous notons de façon positive que l'ensemble des politiques départementales que nous avons mises en place sont maintenues. Mais sans être supprimées, elles sont petit à petit dégradées par votre majorité. Vous proposez que les aides aux associations culturelles et sportives ne puissent désormais plus bénéficier aux petites associations. Vous proposez une diminution des aides pour nos étudiants qui partent faire des études à Paris ou à l'étranger. Nous espérons que cela s'arrêtera là.

Pour 2026, sur certaines directions, les dépenses nous paraissent légèrement sous-évaluées avec le risque de ne pas pouvoir atteindre le virement de 7 millions d'euros à destination de la section d'investissement qui deviendra la variable d'ajustement.

En conclusion pour le fonctionnement, par rapport à l'exécution prévisionnelle de 2025, le budget 2026 prévoit une augmentation des recettes qui semble utopique et une modeste augmentation des dépenses qui semble plus réaliste que lors du vote du BP 2025.

Nous notons aussi que le budget 2026 identifie deux risques mais semble paradoxalement les ignorer ensuite. Il s'agit donc de la survenance des impondérables et du prélèvement DILICO.

Concernant l'investissement, ça reprend tous les chiffres déjà débattus lors des orientations budgétaires. Nous avons plusieurs inquiétudes concernant les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Nous notons de façon inquiétante un recours à l'emprunt qui tend à se généraliser. Seulement un an et demi de votre gestion pour ajouter 27 millions d'euros. Vous équilibrez le budget d'investissement de 2026 avec un recours à l'emprunt de 12 millions d'euros représentant 25% des recettes totales. Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette est de 48,70 millions d'euros. En 2025, il était de 40,03 millions d'euros. Lorsqu'on observe l'évolution, nous pouvons constater que cet encours de la dette passera de 38,562 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 52,774 millions d'euros au 31 décembre 2026.

Vous proposez des baisses importantes concernant certaines des autorisations de programmes. Sans être exhaustif, sur les autorisations de programme 2025, moins de 13 264 864 €. Comme maintes fois évoqué, vous proposez une autorisation de programme de 23 700 000 € vouée à remplacer les contrats territoriaux.

Cette autorisation de programme, qui s'étale de 2026 à 2029 et plus, se distingue en première partie de 22 millions d'euros destinés à financer l'aide aux collectivités et de 1,7 millions concernant les travaux sur la RN 88.

Concernant l'aide aux collectivités, l'autorisation de programme répertorie les différentes catégories d'aide, donc je ne les re-cite pas. Nous souhaitons vous rappeler qu'à ce jour, vous ne nous avez proposé qu'un seul règlement qui concerne la voirie communale, mais aucun règlement spécifique concernant les autres attributions d'aides. Vous nous demandez de voter pour un budget dont on ignore les modalités d'attribution. Les contrats territoriaux prévoyaient à la fois un règlement évitant tout clientélisme et un montant de 40 millions sur 4 années. La baisse des aides aux collectivités est donc conséquente, elle est quasiment divisée par deux.

De plus, lorsque nous regardons en détail les crédits de paiement, il est facile de s'apercevoir que 2026 sera une année blanche concernant les nouveaux projets des collectivités. En effet, vous prévoyez seulement 670 000 € d'aides aux collectivités pour 2026, dont 0 € pour le logement, le développement et le tourisme et le fonds de réserve pour l'appui au territoire.

Concernant la voirie communale, nous allons voter un rapport prévoyant à la fois un linéaire de voirie et un règlement avec lequel nous sommes d'accord. Vous avez annoncé une augmentation des aides de 10 %, vous affichez une aide annuelle de 2 millions d'euros, mais les crédits de paiement en 2026 s'élèvent à 400 000 €. Qu'advient-il si toutes les collectivités adressent des demandes en 2026, correspondant aux droits que vous affichez ?

Les crédits de paiement en 2026 ne suivent absolument pas les annonces. Nos alertes, récurrentes concernent cette baisse de l'aide aux collectivités, le manque de règlement et le manque de crédit de paiement, s'avèrent être une nouvelle fois nécessaires et fondées, au regard de la présentation du BP 2026.

Concernant la RN 88, vous proposez une inscription budgétaire de 1,7 million d'euros. Lors de nos échanges, vous avez précisé qu'il s'agissait du financement des études restant à ce jour et des acquisitions foncières sur la partie déviation de Langogne. Si cette inscription est à saluer, nous constatons que l'autorisation du programme n'inclut pas la phase des travaux, qui selon le CPER s'élève à 62 770 000 € hors taxes, ni la partie des aménagements liés à l'environnement pour un montant de 6 750 000 € hors taxes. Ces inscriptions en AP seront-elles prévues dans les années à venir, et avec quelle répartition de financement entre le Département et les collectivités locales ? De plus, l'inscription budgétaire ne correspond pas à 50 % du montant des acquisitions foncières et des études évaluées au CPER à 4 570 000 €. Pour mémoire, c'est le taux minimal demandé au département lors de la rencontre avec le Préfet de Région.

Concernant les aides aux collectivités nous sommes dubitatifs, car plus de la moitié de l'aide est prévue pour 2029 et plus, c'est-à-dire plus tard, ou on verra, ou pire, jamais.

Concernant les recettes de la section d'investissement, nos remarques formulées lors du débat d'orientation budgétaire demeurent et devraient vous inviter à plus de prudence. Monsieur le Président, ne faites-vous pas des effets d'annonce trompeurs ? Ne faites-vous pas des effets de communication intenable ? Ne faites-vous pas des calculs erronés qui engagent fortement et négativement la capacité financière du Département ?

Pour terminer mon propos, et je change complètement de sujet, je souhaite revenir sur la demande déjà formulée concernant l'actualité de nos cantons.

Je vous avais demandé d'être associé ou tout au moins d'avoir connaissance d'éléments pour lesquels vous étiez saisi au sein des établissements médico-sociaux. Je veux parler de l'association Saint-Nicolas pour laquelle les représentants du personnel vous ont transmis un signalement le 28 octobre 2025, conjointement au service de l'ARS. Non seulement et malgré votre engagement oral, les conseillers départementaux que nous sommes avec madame TRIOULIER, n'ont pas eu d'information mais un courrier a été adressé, en retour, aux représentants du personnel par le Département dont nous n'avons eu copie que par la représentation du personnel. Ce courrier, dans sa forme, aurait mérité que l'on puisse échanger pour éviter de mettre à l'index les représentants du personnel. N'est-on pas en train de travailler sur l'attractivité des métiers du médico-social ? Un mouvement de grève d'ailleurs est prévu début janvier, je vous le signale, je viens d'avoir l'information tout à l'heure.

Autre remarque qui concerne la démographie. Donc vous avez cité deux communes en particulier. Je vous précise, c'est anecdotique, que la mienne est en hausse.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

De combien ?

### **M. Jean-Louis BRUN**

De 10 personnes, sur 370. Voilà, merci pour votre attention, j'ai terminé.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sophie PANTEL

### **Mme Sophie PANTEL**

Merci. Je traiterai le budget tout à l'heure au moment des rapports du budget. Je voulais revenir sur quelques sujets.

D'abord la DNC. J'ai regardé votre proposition de motion, on aura quelques propositions de modifications. Je voulais rappeler simplement les difficultés que vit le monde économique et la difficulté entre l'attachement à leurs bêtes, leur réaction avec leurs tripes et une position qui doit reposer aussi sur la raison et les scientifiques et qui fait sûrement l'objet d'un trop-plein et notamment lié au Mercosur et je voulais simplement rappeler qu'on a voté un amendement qui est issu de mon groupe, qui permet d'avoir une exonération totale sur les indemnités qui sont données aux agriculteurs y compris sur les charges et qui leur donne trois années pour reconstituer leur cheptel au lieu d'une année.

Au niveau de l'Assemblée, il y a eu l'adoption du PLFG qui a permis de rajouter des crédits au niveau de la santé, l'hôpital en particulier, les hébergements d'urgence et un certain nombre de lignes pour le monde associatif qui étaient nécessaires et on a eu l'adoption du PLFSS. Alors le PLFSS, c'est le projet de loi de la sécurité sociale.

Je veux simplement rappeler que c'est 150 millions pour les EHPAD. Alors, et c'est aussi les moyens pour les crédits non-reconductibles, il y a toujours eu des crédits non-reconductibles. Certains veulent laisser penser que depuis qu'ils sont là, il y a des crédits non-reconductibles. Eh bien non. Et si tout ça est possible, quand on met 1 million sur quasiment 100 millions, l'ensemble des budgets, ça reste une goutte d'eau. Par contre, les crédits non-reconductibles, c'est essentiel et ça, c'est l'État qui l'amène à travers l'ONDAM.

L'ONDAM, tel qu'il était proposé au départ, c'était à peine un peu plus de 1 %; 1,3 %. Aujourd'hui, on est à plus de 3 %. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui, on a des moyens supplémentaires pour l'hôpital, pour les établissements médico-sociaux. Je veux saluer la proposition de l'État à Montrodât, dans le cadre de la requalification des places, d'ailleurs, pour l'accueil des jeunes. Ça a été un texte qui a permis aussi de trouver une solution pour le maintien de notre maillage des pharmacies rurales, des cures thermales, de supprimer l'année blanche pour les retraités, et ce n'est pas neutre, mais également pour les bénéficiaires des minima sociaux, et je pourrais citer encore beaucoup d'autres choses.

Si ça a été possible, c'est parce qu'il y a un groupe politique qui a accepté de rentrer en négociation et de faire vivre le parlementarisme pour ne pas aller vers une déstabilisation de notre pays, une grave crise économique, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Je voulais simplement rappeler les efforts aussi pour les communes qui ne sont, a priori, alors il faudra attendre la CMP, la commission mixte paritaire demain, mais qui ne seront pas soumises au DILICO. Je voulais rappeler le texte sur le statut d'élu qui a été adopté et je veux aussi saluer leur engagement. Ce texte, c'est une concrétisation de notre reconnaissance, et c'est bien loin des discours que l'on a pu entendre, puisqu'il faut que les choses soient traduites dans les actes, et on verra tout à l'heure dans le budget que ce n'est pas le cas. Je voulais aussi préciser, et je suis intervenue moi-même au sein de l'hémicycle, qu'on a pu mettre fin au conflit d'intérêts public-public, et je pense que ça va aussi permettre de mieux faire fonctionner cette assemblée,

Au niveau de l'enfance, je vous en ai parlé en Commission permanente, notamment parce qu'il y a aussi un certain nombre de sujets sur le Département, il y a eu une commission d'enquête qui avait été demandée par mon groupe, et aujourd'hui on s'oriente vers un projet de loi, de la même manière pour les sapeurs-pompiers. Moi j'avais déposé un texte pour encadrer, mieux encadrer les lieux de vie, et qui est un texte qui est repris dans le projet de loi du gouvernement.

Je voulais aussi vous dire que je suis membre d'une commission d'enquête sur la sécurité sociale. Voyez, l'année où il y a les 80 ans de la sécurité sociale, le Rassemblement National a décidé de provoquer une commission d'enquête pour remettre en cause une partie de ce qui fait notre pacte républicain. Donc à partir de janvier on commence et j'ai obtenu aussi une commission d'enquête sur la ruralité. Donc, si je fais un peu d'ironie, je vais dire que c'est sûrement un signe de mon isolement au sein de mon groupe politique d'être ainsi désigné sur de nombreuses commissions. Je voulais rappeler que l'entrée en vigueur pour les fauteuils roulants à 100%, c'est fait, et que ça c'est aussi quelque chose qui est important pour notre département.

Sur l'attractivité des métiers, évidemment il faut continuer ce qui avait été initié. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels on reviendra.

Sur la tarification différenciée, moi j'aurais voulu savoir combien il y avait d'établissements qui s'y étaient engagés.

Sur les RH, alors je vais venir sur 2-3 attaques, c'est tellement en dehors du sujet aujourd'hui et pas à la hauteur, mais quelques éléments ont trait au Conseil départemental. Lorsque la loi a décidé de mettre en place le RIFSEEP, nous avons voté ici une enveloppe de 700 000 €. Il y a plus de 600 000 € qui étaient définis sur des critères objectifs et puis il y avait une toute petite enveloppe qui était destinée, c'était le fameux CIA, qui était destinée à venir récompenser ou reconnaître, l'engagement d'agents au niveau de la collectivité. Cette enveloppe n'a jamais été totalement consommée.

Je l'avais utilisée de manière très partielle, je m'en étais expliqué et ça avait été très transparent avec les représentants du personnel, pour pouvoir reconnaître l'investissement ou le surinvestissement de certains agents lorsqu'ils avaient dû remplacer d'autres collègues ou lorsqu'ils avaient dû assumer des missions supplémentaires. Donc, les grandes leçons sur la transparence, etc., on verra au moment du budget que vous n'avez pas de leçons à me donner, Monsieur SUAU.

Je veux simplement revenir sur, évidemment, vos attaques, parce que, comme d'habitude, mais les Lozériens vous perçoivent comme ça, vous êtes un agresseur.

Donc je rappelle juste le contexte de la France. Il y a eu une dissolution, par un homme qui s'appelle Emmanuel Macron, qui est Président de la République et qui n'a pas le courage politique de partir, et il faut donc faire avec. On a une Assemblée qui est fragmentée, mais finalement qui est juste à l'image de la population, et donc il y a un certain nombre d'élus dans cette Assemblée qui sont responsables et qui ont décidé que la stabilité devait passer avant le bazar dans la rue, si je résume simplement, surtout lorsque c'est pour installer le Rassemblement National. Donc mon groupe s'est engagé avec d'autres et franchement nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons obtenu, quand on prend le premier texte sur le PLFSS et qu'on voit toutes les avancées que nous avons aujourd'hui. Je pense que c'était la bonne solution. Ça ne sera peut-être pas la même chose sur le PLF mais, en tout cas, sur le PLFSS, c'était la solution. Ça a été juste le parlementarisme et nous nous sommes battus pour que les Français et les Françaises, en particulier les classes moyennes, ne soient pas impactés. Alors maintenant, on a M. SUAU, qui occupe le fauteuil de Président, qui a voulu faire de la politique politicienne, comme d'habitude. Alors je veux juste dire à mes collègues la manière dont ça se passe.

Quand vous êtes parlementaire dans un groupe, vous payez à votre groupe. En fait, il y a une personne ici qui paye directement au PS, parce qu'en fait, elle ne siège pas au sein du groupe socialiste, et c'est Guylaine qui siège au groupe RDSE. Donc moi, je paye directement à mon groupe socialiste et apparenté. Ensuite, on a, lorsque vous êtes élue, vous avez une réversion de l'État. Et donc, à tour de rôle, nous avons une organisation qui fait que cette année, j'ai, en effet, versé à République en commun. Alors, je vous le dis, République en commun, c'est très clair, c'est le parti politique de Carole DELGA. Donc vous voyez, c'est toujours à gauche, et ce n'est pas autre chose. Il y a une réaction là-bas, mais tu pourras intervenir si tu veux, mais c'est la vérité. Donc, c'est République en commun, et simplement vous dire que nous sommes huit commissaires aux finances et pendant deux mois et demi, on n'a pas arrêté, on a essayé de trouver des compromis avec tous les autres groupes politiques. La réalité, c'est que nous avons dû être responsables pour à peu près tout le monde, y compris le bloc central.

Je vous ai déjà dit que les Lozériens vous percevaient comme un agresseur. Moi j'ai toujours été une élue de gauche et je trouve que ça devient maintenant compliqué pour les Lozériens de devoir subir sans cesse ce cinéma à chaque séance publique. Je dis ça parce que ça devient risible, en tout cas c'est les retours que j'ai.

Moi, contrairement à vous, je ne suis pas partie de CODDERENS, par le PS, par MACRON, et maintenant LR, moi j'ai toujours été à gauche...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ah ! C'est vous, ...

### **Mme Sophie PANTEL**

...et donc, à gauche, il y a des sensibilités, s'il vous plaît, s'il vous plaît...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est vous la rumeur qui se colportait, Laurent SUAU au Front National, c'est vous qui m'avez accusé ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Non, Il y a une photo, un article, où l'on vous voit. Donc, c'est bon. Il n'y a pas de rumeur, ce n'est pas une rumeur. Mais assumez au moins. Ça peut arriver quand on est jeune de se tromper, mais assumez. Voilà. En tout cas, je pense qu'il faut arrêter. Vous êtes à vous seul une caricature dans vos attaques à mon encontre. Je pense que ça ne fait pas grandir cette Assemblée depuis que vous êtes à sa tête et je démontrerai tout à l'heure sur le budget que la fin de la transparence, le budget clientéliste, c'est exactement ce que vous nous proposez puisque vous nous mettez des enveloppes, vous ne mettez pas les crédits de paiement et vous ne mettez pas les règles d'attribution. C'est-à-dire, en gros, vous voulez que tout le monde vous vote un blanc-seing pour continuer à faire votre politique clientéliste, mais on reviendra tout à l'heure sur le budget. Donc, si vous avez un peu de respect pour cette Assemblée, moi, je vous invite à cesser, sauf si vous voulez me faire gagner sans cesse des voix et la sympathie des Lozériens, je vous invite à vous comporter, à la hauteur du poste que vous occupez, non pas parce que vous avez été choisi par les Lozériens, mais parce que vous avez menti aux Lozériens, vous les avez trompés, et vous avez trompé Jean-Louis BRUN.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Patrice SAINT-LEGER

### **M. Patrice SAINT-LEGER**

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, vous l'aurez noté, le monde agricole fait face, une nouvelle fois, à une crise sanitaire sévère qui déstabilise un peu plus la profession déjà bien affectée moralement et psychologiquement. Avec la crainte en plus d'une concurrence déloyale que représente le MERCOSUR. L'impact de la dermatose nodulaire contagieuse a une répercussion psychologique beaucoup plus profonde chez les éleveurs qui sont touchés par cette maladie sur leur cheptel ou qui craignent de l'être au vu des conséquences que cela implique, ce qui est dramatique. Cela suscite beaucoup de questions dans leur rang, mais aussi dans la population qui a du mal à accepter ces mesures radicales qui s'appliquent pour enrayer la progression de la maladie. Nous nous devons de faire face à ce fléau, de soutenir les éleveurs, afin bien sûr de préserver durablement notre élevage, nos territoires ruraux et la sécurité sanitaire de la filière bovine. D'ailleurs, si vous avez des questions auxquelles je puisse vous répondre, je suis à votre disposition pour éclairer un petit peu les points difficiles parfois appréhendés par la population.

Concernant le budget et l'ordre du jour, il s'agit aujourd'hui de voter donc le budget 2026 de notre collectivité, ainsi que les budgets annexes qui y sont rattachés. Le rapport proposé par notre majorité reste conforme au débat que nous avons eu lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier avec une section de fonctionnement de 153 300 M€ et 47 910 M€ pour celle de l'investissement.

J'ai quand même noté en page 22 du rapport que notre Conseil départemental est toujours en attente d'un versement d'une subvention régionale de 138 000 € depuis maintenant 3 ans.

J'avais déjà évoqué dans cet hémicycle il y a quelques mois les difficultés que rencontrent bon nombre de collectivités, ou autres partenaires, à percevoir les subventions promises par la région Occitanie. Le monde agricole lozérien a rappelé ce week-end les dossiers d'aide actuellement bloqués par la Région.

J'espère vivement qu'un retour à la normale s'opérera, dans les prochains mois, avec ce partenaire financier important qui rencontre visiblement des difficultés budgétaires et ou financières qui touchent tous les territoires d'Occitanie, à en lire à la presse quotidienne régionale.

Si aujourd'hui, il ne fait aucun doute que le budget 2026 sera adopté par le Conseil départemental de la Lozère, pour ce qui est de la nation, rien n'est moins sûr. Le pays doit subir une nouvelle fois la décision totalement irresponsable de la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée le 9 juin 2024, le soir même, des résultats des élections européennes.

Depuis, le pays ne connaît aucune avancée. Pire, il recule à presque tous les niveaux. J'ai commencé mes propos par la crise sanitaire agricole, eh bien, pour la première fois depuis 1978, la balance commerciale agricole sera négative cette année. Je vais vous citer les propos de Jean-Louis Borloo, qui est loin d'être un extrémiste, et qui l'a récemment tenu dans une chaîne d'information de grandes écoute. « Pour la première fois de notre histoire, notre balance commerciale agricole est déficitaire. Il n'y a pas un État, une armée aussi désorganisée. C'est unique au monde. Notre système est fou ». En effet, la part de la France dans les exportations agricoles mondiales a chuté du deuxième au cinquième rang depuis une dizaine d'années, reflétant ainsi une perte de compétitivité structurelle de l'agro-industrie française. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, avec un coût du travail élevé, une fiscalité lourde sur la production, une concurrence accrue, notamment de l'Union européenne, combinée à des aléas climatiques néfastes. Concernant le budget national, au prix de la compromission et du refus d'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, nous assistons à une hausse spectaculaire de recettes grâce, encore une fois, à un matraquage fiscal toujours plus important, là où il serait bon et temps de s'interroger sur une inflation trop importante des dépenses.

Le monde économique est inquiet, y compris chez nous, en Lozère. Le 12 novembre dernier, les chefs d'entreprise, via les organisations patronales représentatives de France, ont directement alerté le Premier ministre sur la folie fiscale et leur immense inquiétude quant à l'avenir de l'économie française. Le projet de budget prévoit, selon eux, 53 milliards d'euros de hausse de fiscalité sur les entreprises. Le risque est que les entreprises investissent moins, recrutent moins et subissent le désinvestissement des grands groupes quand en même temps l'Allemagne vole au secours de son industrie en baissant le prix de son électricité.

Les agences de notation ne cessent de dégrader la note de la France au vu de cette crise politique qui n'en finit plus et qui pourrait demain conduire à une crise financière, sociale et budgétaire. C'est clairement une fin de mandat présidentiel crépusculaire comme nous en avons eu peu dans l'histoire de France et qui aura vu de nombreuses crises entre Covid, gilets jaunes, entre instabilité politique et déclassement de la France sur la scène internationale. En huit ans de mandat, le Président de la République n'a pas effectué la moindre visite dans notre département alors que nous avons tant de pépites à lui montrer dans notre si belle hyper-ruralité. Dans ce contexte, même la première dame, pourtant, d'habitude si courtoise, n'a pas pu s'empêcher de traiter de « sales connes » quatre militantes féministes qui ont interrompu le spectacle d'Ary ABITTAN. Vraiment, c'est la fin d'une époque. Je vous remercie.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ensuite nous avons Robert AIGOIN.

## **M. Robert AIGOIN**

Monsieur le Président, mesdames les parlementaires, mes chers collègues, je m'associerai à ce qu'a dit Jean-Louis BRUN. Je fais partie avec Jean-Paul POURQUIER des anciens de cette Assemblée, et c'est la première fois que je vois des règlements de comptes se faire en séance publique avec une telle violence, je le déplore. Je me suis tâté de savoir si j'allais sortir au moment où vous avez prononcé toute cette diatribe, ou si je devais rester pour en entendre la totalité. Donc j'ai préféré vous écouter sur la totalité.

Je voudrais parler ici des services publics. Vous en avez fait état, Monsieur le Président, lors de l'allusion que vous avez faite aux maisons de services publics. Oui, en effet, c'est un moindre mal. A l'époque, je les ai condamnés parce que la donne n'y était pas financièrement, puisqu'on donnait aux collectivités 30 000 € par an pour pouvoir assumer les services que faisaient, au préalable, des tas de services publics dans la Lozère, qu'on a limité au plus possible, qu'on a mis en place une dématérialisation à la sauvage sans former ni les jeunes ni les anciens pour y avoir accès, donc forcément ce sont aujourd'hui ces maisons de service public des outils indispensables au territoire de façon à pallier à cette lacune. Service public, alors je crois que je l'ai entendu dans tout toutes les bouches des hommes politiques et des femmes politiques de ce pays. Mais, par contre, il faudrait mettre les votes en adéquation. Quand je vois que, au niveau des parlementaires, on s'apprête à voter des budgets qui vont être défavorables à la santé, qui vont être défavorables à l'éducation nationale, qui vont être défavorables à la DGFIP, puisqu'il est annoncé 3 500 suppressions d'emplois, alors que j'ai entendu au Buisson, l'autre jour, des agriculteurs malheureux qui disaient qu'il faut qu'il y ait des contrôles sur ce qui rentre en France, de façon à ne pas avoir une concurrence déloyale, eh bien je crois que le signe, il est quand même mauvais aujourd'hui. On ne met pas les moyens et j'aurais souhaité que les hommes politiques qui ont une envergure départementale puissent s'exprimer aujourd'hui sur les services publics et comment ils les voyaient. Et deuxième chose, l'on veut des services publics, mais on ne veut pas de fonctionnaires. On ne veut pas de statut de fonctionnaire. On veut du service public fait par du privé. Au bout d'un moment, la confusion des genres, elle est rapide, et du coup, on n'a ni un service public, ni des entreprises qui peuvent tenir la route.

Alors, comme vous avez dit, la colonne vertébrale, bien sûr, je ne le prends pas pour moi. Je pense qu'ici, j'ai fait preuve depuis 33 ans, dans cette collectivité, que je n'avais pas changé. Je me suis engagé en politique au Parti Communiste en 1981, je me suis engagé sur un idéal, mon idéal, mais qui est peut-être moins partagé aujourd'hui par d'autres, mais je le sens quand même toujours là, c'est-à-dire que je me suis engagé pour le plus grand nombre et pas pour ma carrière particulière. Je n'ai jamais eu de marche-pied, je me suis fait tout seul. On ne peut pas en dire de certains ici, qui ouvrent souvent la bouche.

Vous avez dit tout à l'heure, vous parlez d'une partie de la gauche non fréquentable, alors vous avez ciblé la France insoumise. Mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'il n'y a pas un mot sur la droite extrême qui est devenue fréquentable, et pourquoi serait-elle devenue fréquentable alors que la gauche, elle, le saurait moins. Il faudra que l'on m'explique un petit peu ce préjugé, parce que je n'ai rien entendu. Si vous aviez encore fait la différence en disant il y a une extrême d'un côté, il y a une extrême de l'autre, non mais ça a disparu aujourd'hui et ça va dans le sens des rapprochements des droites aujourd'hui qui, à moi, me fait peur.

En tant que premier vice-président en charge des finances vous avez présenté les budgets et vous n'avez jamais remis en cause ni en commission organique préparatoire à ces budgets donc les orientations budgétaires, ni dans les budgets depuis 2015, et j'invite tous mes collègues et les Lozériens à consulter les PV des débats depuis 2015 qui sont publics, et vous verrez. Je pourrais en dire autant de ceux qui vous ont suivis, membres de la majorité jusqu'en août 2024. Et j'invite les habitants de la Lozère à consulter les PV depuis 2015 « qui ne dit mot consent ». Et je rajouterai que vous pouvez regarder les PV de l'opposition d'alors, et je les trouve en incohérence avec ce qu'ils sont en train de faire aujourd'hui.

Alors nous traversons une crise sans précédent au niveau national. Sept gouvernements successifs depuis 2017. J'entends parler du vieillissement, de mettre en avant nos politiques en faveur de nos aînés, et c'est normal. Mais il manque une politique nationale envers la jeunesse qui fait grand défaut et sur lequel nos collectivités pourraient s'appuyer pour mener leur politique. Sept ministres de l'Éducation nationale, trois ministres de l'Intérieur. Cherchez l'erreur.

La montée de la violence, l'augmentation de la consommation de produits illicites, la cherté pour poursuivre ses études au-delà du bac, et le nombre croissant de non-jeunes qualifiés BAC + 5 ou plus sans travail. Tout ceci doit nous interroger. C'est la jeunesse qui fera l'avenir. Ne pas investir dans notre jeunesse, c'est fermer les portes de l'avenir. Je condamne fermement l'idée et les moyens mis en place pour leur proposer d'aller perdre la vie sur le front russe. Si c'est uniquement ce que l'on prévoit, je leur dis « partez vite hors de France ou bien rentrez en résistance, dès maintenant ». J'ai conscience que si je vous dis ça, que si vous rentrez en résistance, vous pouvez aussi perdre la vie et l'actualité nous l'a montré.

Enfin, concernant la vie de nos agriculteurs dans la tourmente, à mon avis, elle provient de plusieurs faits incontestables. La première, le dérèglement climatique, qui nous amènera à avoir des crises sanitaires, les unes derrière les autres. Le vote d'un règlement européen pour une concurrence libre et non faussée en adéquation avec l'organisation mondiale du commerce et je milite depuis que j'en ai pris conscience j'ai toujours dit qu'il faut sortir l'alimentation du commerce mondial. On a affamé les pays du tiers monde, on est en train, aujourd'hui, d'affamer des centaines et des millions de personnes à travers le monde. Et j'ai entendu, au Buisson, la demande de contrôle pour empêcher l'entrée des aliments non conformes à notre législation. Et ça fait écho à ce que je vous ai dit tout à l'heure, ils ont raison, mais ce n'est pas avec un budget national qui ampute, je le redis, 3 500 emplois dans le budget de Bercy et de la DGFIP et des douanes.

Enfin, je voudrais terminer, vous nous avez montré le tableau de l'évolution de la population. Ça ne veut rien dire et ça veut tout dire. Je crois qu'on peut pas rester sur un tableau comme ça, il faut le disséquer : regarder les bassins de vie, regarder la dynamique dans les bourgs-centres, regarder le foncier, regarder les logements. Tout ceci doit nous interroger, et on le sait, on en a parlé ici longuement. Nous avons des écoles qui sont en déficit en nombre d'élèves, nous avons des collèges qui sont très fragilisés. Donc je vous demande que l'on se prenne en main, et je serai avec vous, pour que l'on puisse donner dans ce département une envie. Alors je comprends bien que l'ambiance nationale, aujourd'hui, ne permet à personne, à personne d'envisager l'avenir et c'est catastrophique. On n'a plus aujourd'hui de ministère du Plan et on ne sait pas où on va. Cela fait écho un petit peu à ces successions de gouvernements, avec ces successions de ministres qui arrivent de je ne sais pas où d'ailleurs. Je crois que madame la Ministre de l'Agriculture est une ancienne professeure. Je n'ai rien contre elle, mais en même temps je crois que c'est un signe fort qui est donné aujourd'hui à la France que ça va mal .

Ensuite, je le redis parce que je l'ai dit un petit peu dans la boutade tout à l'heure, le grand danger pour moi, aujourd'hui, c'est la radicalisation de droite et d'extrême droite du monde entier au travers de Monsieur TRUMP et on vient de le voir, maintenant, en Argentine, au Chili, dans tous les pays européens. Ça sent mauvais, et je pense qu'il faut que notre jeunesse, oui, il faut qu'elle rentre en résistance, aussi pour avoir du travail, mais aussi pour avoir un avenir.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Rémi ANDRÉ.

### **M. Rémi ANDRÉ**

Rassurez-vous, moi je suis beaucoup plus court, vous en avez l'habitude. Tout d'abord, une fois de plus, je ne resterai pas jusqu'à la fin de la séance, parce que l'on va attaquer à 11 h 30, rentrer dans le vif du sujet, dans les 33 dossiers que nous avons à voir. Moi je pense qu'il vaudrait mieux s'organiser d'une autre façon pour qu'on ait le temps de débattre plus sereinement. Les commissions organiques ont été elles aussi concentrées en une seule matinée. Forcément, à la fin, il manque du monde et le débat n'a pas lieu.

Après, je suis outré, aussi, qu'à chaque fois qu'il y a une séance publique, vous vous en prenez à madame la députée, réglez vos comptes personnellement et arrêtez dans cette assemblée de nous pourrir la vie. Merci.

Ensuite, à 13 h, la DDT organise dans ma commune, à la salle polyvalente, une réunion où les agriculteurs sont conviés, pour parler justement de la crise sanitaire. Donc le monde agricole ne comprendrait pas, si je n'étais pas présent, ils penseraient que je me désintéresse de leurs problèmes. Donc, c'est aussi pour cela, que je serai absent en fin de séance.

Et, compte tenu de ce que j'ai dit, de ces commissions organiques qui se déroulent de façon très concentrée, j'avais connu une période où on les étalait sur deux jours, on n'a pas le temps de poser des questions ou de faire des propositions. Dans ces conditions-là, j'ai donné pouvoir en donnant la consigne d'abstention pour le budget. Tout n'est pas mauvais dans le budget que vous proposez, sauf qu'on n'a pas le temps de débattre vraiment et c'est pour ça que, tant que ce sera comme ça, je ne resterai pas jusqu'à 13 h 30 ou 14 h. Vous vous en moquez, mais moi ce n'est pas mon système de vie. Merci

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Guylène PANTEL.

### **Mme Guylène PANTEL**

Merci Monsieur le Président. Madame la députée, mes chers collègues, je vais prendre la parole pas longtemps, à peine trois minutes, simplement pour vous dire que je n'ai pas soutenu le projet de loi de finances de la Sécurité sociale, ni le projet de loi de finances.

Alors, tout simplement, j'ai voté contre la version sénatoriale du PLFSS, pour 2026, parce qu'elle faisait payer les assurés et les patients plutôt que de s'attaquer aux vraies sources d'inégalité. Ce projet ne garantissait ni un financement pérenne des branches de la sécurité sociale, ni un meilleur accès aux soins, et sacrifiait la justice sociale, au moins, au nom de la rigueur, et tout ceci, l'année, ça a été dit, des 80 ans de la sécurité sociale.

Par contre, l'examen du PLFSS a, pour moi, été l'occasion d'interpeller le ministre du Travail sur la mise en œuvre du dispositif issu de la réforme des retraites 2023 concernant la prise en compte de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires pour les droits à pension. Ce dispositif tarde à entrer en vigueur, donc le ministre m'a indiqué le 24 novembre de vive voix que les décrets d'application sont en cours d'examen au Conseil d'État et devraient être sous peu déposés, ce qui est quand même une avancée.

Je voulais aussi vous parler du PLF qui a été porté par le gouvernement. Je n'ai pas soutenu ce PLF, comme la plupart des collègues de mon groupe. En effet, si le débat a permis un examen approfondi, trop rare, dans le contexte d'ingouvernabilité qui mine le régime depuis trois ans, nous avons regretté une copie sénatoriale trop éloignée du chemin de compromis nécessaire pour doter rapidement la France d'un budget. Alors, il y avait beaucoup de choses qui n'allaient pas. Je partage ce qu'a dit Robert AIGOIN par rapport aux fonctionnaires. Diminuer les fonctionnaires, ne pas en remplacer un sur deux, l'extension de 1 à 3 jours du délai de carence, la diminution pour les indemnités des arrêts maladie, la diminution de 200 millions d'euros des crédits de l'AME, enfin, tant de choses qui ne m'ont pas permis de soutenir ce budget.

Enfin, je voulais saluer positivement le fait que le Sénat s'est fortement opposé au projet de gouvernement de création d'un fonds d'investissement pour les territoires qui visait à fusionner plusieurs dotations. Le Sénat a considéré, et je partage pleinement cette analyse, que la fusion des dotations se traduit presque toujours pour les collectivités par une perte de lisibilité et, à terme, par une perte de moyens. Je me suis donc engagée personnellement dans ce combat, aux côtés de nombreux collègues, pour défendre des financements territoriaux clairs, pérennes et respectueux des collectivités. Donc la prochaine étape est la commission mixte paritaire, c'est demain, vendredi 19, et nous verrons à mesure.

Ensuite je veux revenir sur, et ça va être très très court, sur le fait que j'ai été interpellée, personnellement sur nos dotations et ce que j'avais fait. Donc je vais être très claire, je suis au PS depuis des dizaines d'années, je cotise, mais ça, ça n'a rien à voir comme chacun cotise à son parti politique. Par contre, effectivement, tous les parlementaires, nous avons une dotation de l'État que nous devons verser à un parti politique. Ou si on ne verse pas à un parti politique, elle repart dans le pot commun. Il y a des règles très précises pour ça. C'est-à-dire que des partis politiques, il y en a un certain nombre, des partis politiques nationaux. Il y en a un certain nombre. LR, UDI, PC, Les Verts, PS, Régions et Peuples Solidaires, LFI, Renaissance et RN. Ce sont des partis politiques nationaux. Nous devons verser à ceux-là, à aucun autre. C'est interdit. Après, des partis, des petits, petits dans le sens qui ne sont pas nationaux, partis politiques, il y en a tant et plus mais nous n'avons pas le droit de verser à ces partis, donc on choisit un parti national. Voilà, c'est pour ça que moi je choisis le PS, parce que j'ai toujours été au PS. Donc les choses sont très claires, mais voilà, je voulais être très claire. Après, je vous dis bien, des petits partis politiques, il n'en manque pas, mais bon, il y a une règle très stricte de ce côté-là. Je vous remercie.

### **Mme Sophie PANTEL**

Juste un complément là, parce que vous avez dit que j'avais versé à République Territoire. Et bien oui, et j'ai expliqué la destination, in fine, de la somme, la République en commun....

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...donc vous l'avez bien versé...

### **Mme Guylène PANTEL**

Ce qui se passe après dans les partis...

### **Mme Sophie PANTEL**

...mais c'est obligatoire puisqu'en fait il y a un transfert.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ce n'est pas ce que vous avez dit, vous avez dit que vous avez versé au micro-parti de Carole DELGA.

**Mme Sophie PANTEL**

Oui...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, vous l'avez versé à Peuple et Solidaires...

**Mme Sophie PANTEL**

...écoutez, non, mais alors là, maintenant, la mauvaise foi jusqu'au bout...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...ce n'est pas de la mauvaise foi, c'est vous qui...

**Mme Sophie PANTEL**

...on est obligé de passer par celles et ceux qui peuvent recevoir les fonds, et ensuite...

**Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

... ce n'était pas le sens de mon propos...

**Mme Sophie PANTEL**

... mais je sais, votre sens à vous, on le connaît..

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, non, le sens de mon propos, c'est que l'année dernière, c'est le PS local qui a financé votre campagne et moi, je suis lozérien de naissance...

**Mme Sophie PANTEL**

Vous pourrez regarder, il y a d'autres élus socialistes qui versent aussi...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

... et moi, je suis lozérien et la reconnaissance du ventre, ça a toujours du bon, pour moi. Et donc, qu'il y ait une partie de cette enveloppe qui soit venue, vous faites ce que vous voulez avec votre argent, ce que je déplore...

**Mme Sophie PANTEL**

....eh bien alors, pourquoi vous en parlez ? Ce n'est pas le mien, c'est de l'agent public.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...ce que je déplore, c'est qu'il n'y en ait pas eu une partie qui soit venue au PS local, c'est tout.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais bien sûr que si. Vous croyez que les péréquations qui arrivent du parti aux fédérations...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...non, de celui-là je parle !

**Mme Sophie PANTEL**

...non mais s'il vous plaît. Je ne vais pas recevoir de leçons sur l'investissement au PS local de votre part. Et ce que j'ai fait...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Pas de leçons ?

**Mme Sophie PANTEL**

Oui, pas de leçons.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On en parlera si vous voulez un jour. Mme Françoise AMARGER-BRAJON.

**Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Présidente de la commission des Solidarités humaines**

Je voulais juste, on parlera du budget des solidarités après, mais je voulais juste dire en réponse à madame la députée, à Robert, Rémi, Jean-Louis, qu'au moins le Président intervenait, critiquait, peut-être mais que les mots du Président envers Mme la députée étaient dits publiquement en Conseil départemental, et non avec des rumeurs sur les réseaux ou autres, en bassesse, des rumeurs mensongères qui le concernent, et justement très basses, ne sont pas dignes d'une parlementaire, et évidemment, je ne parle pas de Guylène PANTEL.

**Mme Sophie PANTEL**

C'est quoi ces accusations-là ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Et bien, vous venez de m'accuser, là, vous venez de reconnaître, à la fin de l'année 2019, quand il y a eu les campagnes municipales à Mende, un jour, j'apprends que j'étais au Front National. Et j'ai compris ce matin d'où ça venait. Parce que c'est vous qui venez de le dire. Donc voilà, je sais d'où ça vient. Et si vous avez une preuve de mon engagement au Front National, il faut la sortir.

**Mme Sophie PANTEL**

Oui mais ne vous inquiétez pas ...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Et arrêtez de répandre des rumeurs comme ça, là, à tour de bras.

**Mme Sophie PANTEL**

Je vous ai dit que vous étiez engagé, reconnaissez-le, vous étiez engagé dans la campagne de CODDERENS, vous pouvez le reconnaître. Mais moi je n'ai pas à justifier...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

À quelle époque ? Quand est-ce que je me suis engagé ?

**Mme Sophie PANTEL**

Vous étiez bien jeune.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais non, mais franchement, mais c'est hallucinant ! J'ai attaqué de faire de la politique avec Alain BERTRAND en 2008 ...

**Mme Sophie PANTEL**

...c'est faux, vous aviez commencé avant.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...avant, j'avais fait de la politique à Châteauneuf-de-Randon pour Adrien DURAND. Ça, je défends Adrien DURAND, comme je défends Alain BERTRAND, contrairement à vous.

**Mme Sophie PANTEL**

Et vous êtes passé par le PUY aussi. Mais, elle parlait d'autres choses, madame AMARGER.

**M. Robert AIGOIN**

S'il vous plaît, s'il vous plaît, je propose qu'on rentre dans l'ordre du jour et ...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On y va, mais j'ai quand même quelques éléments de réponse à apporter. Je partage l'avis de Rémi ANDRÉ sur le Conseil départemental, notamment sur le budget, où on devrait avoir plus de temps, et peut-être le démarrer le matin de bonne heure, comme ça au moins on aurait le temps de le finir et de ne faire qu'un Conseil départemental. (*diverses réactions dans la salle*). Si, attendez, s'il vous plaît. Donc je partage cet avis. J'ai demandé aux équipes qu'on fasse un Conseil départemental début octobre, on le faisait traditionnellement, on l'a encore fait cette année, avec après un autre suivant début novembre et un au 25 novembre. Donc moi je propose que ces deux-là on les réunisse et que pour celui du mois de décembre, peut-être qu'on fasse la Commission permanente décalée, un jour avant ou un jour après, pour pouvoir avoir le temps du débat en Conseil départemental.

Je veux dire aussi, Robert AIGOIN, que je salue ton engagement, trente et quelques années, très bien. Moi aussi je suis un élu local, et je n'ai pas d'intérêt particulier à ne pas dire les choses, telles que je les constate. Parce que ce que je démontre ce matin sur le CIA, c'est ça là, c'est ces tableaux, c'est du constat, c'est du factuel. 89 en 2023, ce n'est pas moi qui l'ai fait, sur 750, ce n'est pas moi qui l'ai validé. Le fait qu'il y ait des agents qui touchent 10 fois plus que d'autres, ce n'est pas moi qui l'ai mis en place. Par contre, ce que je vous ai dit aussi, c'est qu'en 2024, on a corrigé, on a fait presque le double, 159, et qu'on a diminué, puisque certains, enfin, je ne sais pas, il doit peut-être y avoir une bonne raison, mais certains, pour moi, on a diminué, on est passé de 200 à 800 au lieu de passer de 200 à 2000. Voilà, moi, les éléments que j'ai donnés, c'est du factuel.

Le fait que madame la députée veuille sauver sa place, ce n'est pas son analyse, c'est l'analyse que moi j'en fais. Je vois bien la différence de vote entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Le Sénat, il n'y a pas d'enjeu d'élection, mais par contre, à l'Assemblée nationale, il y a un enjeu. S'il y a une dissolution, il y a un vrai enjeu. Et donc les Lozériens, ils ont bien le droit de le savoir aussi, il me semble.

Sur Jean-Louis BRUN, je ferai un certain nombre de constats au cours des discussions, alors j'espère qu'elles ne dureront pas trop, mais sur ce que tu dis, il y a quand même un certain nombre d'incohérences, parce que si tu nous dis qu'on devrait avoir inscrit, par exemple, je vais n'en prendre qu'un pour éviter d'être trop long, que notre recette de fraction de TVA devrait baisser en 2026, je suis désolé, mais c'est dans le faux. Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas en récession au niveau national. La recette de la TVA en 2025 va bien progresser puisqu'on va avoir une progression du PIB de 0,8% ou 0,9%. Alors, que l'État nous contraigne et qu'il nous dise il va y avoir stabilité de votre recette, mais pas de baisse. Donc dans l'insincérité, c'est toi qui es dans l'insincérité de ce que tu annonces mais on y reviendra après.

Et sur les crédits de paiement, ce que tu constates, c'est qu'il y a 35 millions d'euros de crédits de paiement dans les AP. J'ai dit tout à l'heure qu'on corrigera encore au mois de février parce qu'il y a encore quelques scories dans l'AP qu'on va vous proposer, mais dans les AP, on série bien tous les investissements sur lesquels souvent Sophie PANTEL s'est engagée, ou sur lesquels souvent l'État, pour la 88 par exemple, nous a engagés, mais on les met bien tous, alors que jusqu'à présent, ils n'y étaient pas. Je suis désolé, ça c'est la réalité.

### **Mme Sophie PANTEL**

Ce n'est pas vrai, ça été....

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

La voie verte des Cévennes, il y a zéro et nous, on met de l'argent. La véloroute, il y a zéro. Pourtant, la véloroute, ici, on en parle depuis des années. On met de l'argent.

### **Mme Sophie PANTEL**

Ce n'est pas vrai, c'était dans les contrats territoriaux...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, c'est dans les AP. On va investir, le Département va investir, et donc, il y en a une partie qui est dans les AP. Et puis, sur l'encours de la dette, Jean-Louis, je suis désolé, mais je suis obligé de payer vos engagements. En 2026, on va être, en crédit de paiement, sur 10 millions d'euros qu'on va réserver aux collectivités locales, il y en a 6 et demi qui partent déjà sur des engagements passés, mais on respecte ce qui a été pris, bien évidemment.

### **M. Robert AIGOIN**

Vous les avez pris, vous aussi.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui, mais on respecte ce qui a été pris et on va de l'avant. J'ai bien dit aussi que, par exemple, sur le Mont-Lozère, on va faire des investissements, comme on va faire sur les Bouviers, tout ça, mais on va le faire à la mesure des capacités financières du Département de la Lozère. On va le faire à cette mesure-là.

**M. Robert AIGOIN**

Pour qu'on comprenne bien Monsieur le Président...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Je finis. Sur la tarification différenciée, aujourd'hui, on a 5 établissements, si j'ai bien compris et il y en a un qui vient de nous écrire, j'ai reçu le courrier hier. Donc ça en fera un sixième. A priori, on en aura une large majorité en 2026, puisqu'il y aurait une vingtaine d'établissements sur 27, enfin, ça dépend avec les hôpitaux publics, qui délibéreraient pour la tarification différenciée. Donc on en a plus de la moitié. Sur le CIA, franchement, c'est juste la transparence que l'on doit, il me semble, d'abord aux élus du Conseil départemental, et puis à l'ensemble de la population. Sur France Service, je pense qu'il fallait avoir la vision de l'intérêt sur le territoire, de pouvoir s'engager là-dedans, même si les collectivités locales font des efforts, mettent un peu d'argent, mettent des locaux à disposition, mais c'est un vrai service de proximité, quand même.

**M. Robert AIGOIN**

Mais ce n'est plus un service public d'État, on est d'accord.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais les choses évoluent.

**M. Robert AIGOIN**

Transferts....

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, parce qu'il a quand même, des services d'État qui viennent dans les France Services, il y en a 12, je crois, où...

**M. Robert AIGOIN**

Oui d'accord, dans le personnel, si vous avez 30 000 € ou 45 000 €, ça va peut-être augmenter...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

....55 000 € aujourd'hui

**M. Robert AIGOIN**

... voilà, aujourd'hui, il y a besoin, pour assurer un service public de qualité, toute la semaine d'avoir plusieurs employés, et les autres employés qui sont employés à France Service sont un transfert de charges et ce sont les collectivités qui le font.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais tout ça c'est du service au public, on est bien d'accord ? Tout ça c'est du service au public, les collectivités locales doivent rendre du service au public aussi, non ?

**M. Robert AIGOIN**

Mais oui, on est bien d'accord !

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais je pense donc qu'elles avaient intérêt, moi, à rentrer dans ce dispositif, contrairement à ce que certains ont porté ici.

**M. Robert AIGOIN**

Transfert ou pas transfert ?

**Mme Sophie PANTEL**

Non, mais bon, de toute manière, une fois de plus, vous dites des choses qui ne sont pas justes.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, on avance.

**Mme Sophie PANTEL**

Attendez, vous ne pouvez pas ...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, je ne vous ai pas donné la parole, madame la députée.

**Mme Sophie PANTEL**

Je la prends. Regardez les sondages, vous verrez que ce que vous avez dit est faux et que j'ai...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, vous ne prenez pas la parole, je ne vous la donne pas.

**Mme Sophie PANTEL**

Et je plains le directeur général avec un CIA où on donne 20 ou 50 € à tout le monde...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On passe au point numéro 1.

**Mme Sophie PANTEL**

...il y en a qui ne vont plus vraiment s'investir.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On va voir, parce que vu les efforts qu'on fait budgétairement, on va peut-être pouvoir être un peu au-delà, quand même.

**Mme Sophie PANTEL**

Donc vous allez augmenter la somme...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On passe au procès-verbal de la séance du 6 novembre et du 25 novembre, les deux, est-ce qu'ils suscitent des commentaires ou des questions ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Moi je vote contre car une fois de plus, il n'est pas conforme.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Alors, il n'y a pas d'observation ? Ah si, Jean-Louis.

### **M. Jean-Louis BRUN**

J'ai des observations, mais c'est des choses très concrètes. Alors, on a relaté, en fait, que les comptes-rendus étaient fidèles à la réalité, enregistrés et retranscrits. Alors, moi j'ai noté, alors, c'est presque anecdotique, mais ça permet de voir qu'en fait, ce n'est pas complètement retranscrit, conformément à la réalité. Je vais vous les donner.

Le 1<sup>er</sup> ça concerne celui-ci, novembre, sur la page 15, sur mon intervention, alors attendez que je retrouve. Il est écrit, alors vous considérez, Monsieur le Président, que c'est Sophie PANTEL qui tient la plume, je ne pense pas avoir dit ça.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On réécouterà (*Après réécoute de l'enregistrement du 5 novembre 2025, il est confirmé que M. Jean-Louis BRUN a effectivement fait cette intervention*).

### **M. Jean-Louis BRUN**

L'autre, celui du 25 novembre, il est écrit, donc ça concernait votre intervention, Monsieur le président. Il avait été dit, quelques demandes et réponses sur l'introduction des gens de droit, « alors moi, j'ai été surpris il y a quelques années en arrière que se soit le CIAS intercommunal de la ville de Mende qui soit obligé de porter un intervenant social en commissariat de gendarmerie. Il avait été dit, même ça restera entre nous, c'est limite par rapport à la compétence territoriale du Cœur de Lozère, mais on l'a fait ». Et ce n'est pas retranscrit sur le PV.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, parce que j'avais demandé ici en séance, à ce que ce ne soit pas retranscrit, puisque, en termes de compétences, on n'était pas bon pour que l'ISCG, qui intervenait sur Cœur de Lozère, et qui intervient toujours sur Cœur de Lozère, fasse tout le département. Et pourtant, elle a rendu le service à tout le département.

### **M. Jean-Louis BRUN**

Il n'est pas question de refaire le débat, mais il est juste question de dire, ce n'est pas retranscrit, ça ne correspond pas à la réalité. Et sur la page d'après, il est écrit les députés PS, alors qu'il a été dit les élus PS (*après réécoute de l'enregistrement, il y a eu une erreur de retranscription et il fallait lire « élus » et non « députés »*). Voilà, ça veut juste dire qu'en fait ce n'est pas complètement conforme. Alors je ne sais pas comment vous retranscrivez, si c'est un enregistrement ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est la retranscription d'un enregistrement. Du coup, est-ce qu'il y a des oppositions pour celui du 6 novembre ? Donc, une opposition.

**M. Jean-Louis BRUN**

Hormis si c'est corrigé. Si c'est corrigé, je ne m'oppose pas et si ce n'est pas corrigé, je m'oppose.

**Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Des abstentions, pour le 6 novembre toujours ?

**M. Jean-Louis BRUN**

Oui, alors juste, je redis la question, est-ce que c'est corrigé ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, il faut qu'on vérifie, mais a priori, on est plusieurs à penser que...

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances**

Il faut qu'on vérifie les enregistrements, c'est tout.

**M. Jean-Louis BRUN**

Dans l'état actuel, je m'oppose.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Deux oppositions. Des abstentions. Un, un, deux, trois, quatre. Quatre abstentions.

Pour le 25 novembre, des oppositions. Des abstentions ? Sophie PANTEL ne participe pas au vote. Donc il est adopté

**M. Jean-Louis BRUN**

Si c'est corrigé, c'est adopté, si ce n'est pas corrigé, je m'abstiens.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Donc une abstention, parce qu'il n'est pas corrigé pour l'instant. Le rapport 100, Christine HUGON.

**Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

Le rapport 100 concerne l'attractivité et l'accueil de nouveaux arrivants, c'est la politique départementale et budget 2026, attractivité et démographie médicale.

La politique départementale 2026 « Accueil de nouvelles populations, attractivité et démographie médicale », s'articule autour d'interventions dans les domaines suivants :

Politique d'accueil et d'attractivité :

- poursuite du plan d'action en 2026 concentré sur la prospection ciblée, qu'elle soit digitale ou événementielle, l'accompagnement des candidats matures depuis leur déclaration d'intention jusqu'au suivi post-installation pour s'assurer de la pérennité de celle-ci ;

- poursuite du partenariat avec les membres du réseau ;
- diverses actions de prospection tout au long de l'année ;

Politique de la démographie médicale :

- le maintien du dispositif d'aide financière « faciliter l'accès aux lieux de stage » ;
- le maintien du dispositif « bourse d'engagement » ;
- le maintien du dispositif « aide financière à la formation infirmier(ères) en pratique avancée » ;
- la modification du dispositif d'aide à l'installation pour les professionnels de santé au regard de la réduction du Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins (CAIM) porté par la CCSS et de la suppression de l'aide Montagne portée par l'ARS, selon les modalités suivantes :
  - en cas d'inéligibilité du professionnel aux aides des partenaires, le Département intervient alors et apporte une aide financière, comme cela était déjà le cas en 2025 ;
  - si le professionnel est éligible aux aides des partenaires mais que le montant est inférieur au plafond de l'aide départementale, le Département apporterait en complément la différence ;
- maintien des montants plafond de l'aide départementale (chirurgiens-dentistes : 15 000 €, masseurs-kinésithérapeutes : 10 000 €, médecins : 7 500 € et orthophonistes : 7 500 €).
- la poursuite de la collaboration avec les partenaires de la santé.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 « Accueil, attractivité et démographie médicale » telle que décrite.

Cette dernière représente 62 500 € de crédits de paiement inscrits à la section d'investissement et 115 000 € à la section de fonctionnement.

La commission du 9 décembre 2025 a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

Même si je ne comprends pas pourquoi on a des sommes différentes sur certains professionnels de santé, je veux simplement rappeler que ce qui permet vraiment d'agir sur la démographie médicale, c'est d'abord la régulation, en sachant que, vous savez qu'avec le collègue GAROT, on a déposé un texte qui est vraiment transparent sur ce sujet et que dans le PLFSS, il y a les fameux docteurs juniors.

Tout à l'heure, vous avez fait des commentaires en disant la sénatrice a voté contre, vous votez pour, c'est parce que vous voulez sauver votre peau. Il faut quand même comprendre qu'il y a une navette parlementaire et que les textes ne sont pas les mêmes à l'Assemblée et au Sénat. Le Sénat n'a eu de cesse de casser tout ce que l'Assemblée avait fait. Il a fallu qu'en deuxième lecture, on remette toutes les mesures positives pour les gens. Voilà.

Et ne vous en déplaise, Monsieur SUAU, les sondages me donnaient gagnante. Je suis désolée pour vous. Il va falloir encore faire du travail de sape pour me faire...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Du coup, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

### **M. Robert AIGOIN**

Au vu de l'installation des médecins, c'est en corrélation aussi avec la population qu'on nous a présenté tout à l'heure, il faudrait quand même veiller à ce que, si on doit avoir la main, partiellement la main, de faire en sorte que tout le département soit concerné par les médecins généralistes qui s'installent.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci. Évidemment, mais c'est ce qu'on fait d'ailleurs avec les médecins juniors, c'est ce qui va être fait, il y a quand même une répartition sur tout le territoire, qui est prévue sur tout le territoire. C'est l'installation première. Et après, sur l'installation proprement dite, c'est plus compliqué, parce que les gens, ils s'installent un peu où ils veulent, quand même. Je redis quand même qu'on modifiera cette politique d'attractivité médicale, justement pour tenir compte des médecins juniors et qu'on réfléchisse, même à un dispositif pour les accueillir dans de bonnes conditions et essayer de les garder, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Le 101.

### **Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

Le 101 concerne l'attribution de subventions pour l'ouverture d'un centre de médecine nucléaire. Scintidoc, un service libéral indépendant de médecine nucléaire exerçant à Montpellier, porte un projet d'implantation d'un service de médecine nucléaire sur le site de l'Hôpital Lozère en partenariat avec les équipes administratives et médicales qui complètera le plateau technique de l'établissement.

Le projet comprend :

- un volet foncier porté par une Société Civile Immobilière (SCI) de médecins qui interviendra pour l'acquisition d'une parcelle indépendante à proximité immédiate de l'Hôpital Lozère et pour la construction hors d'eau hors d'air du futur bâtiment (500 m<sup>2</sup>),
- un volet médical porté par la Société d'Exercice Libéral (SEL) Scintidoc qui assurera l'aménagement des locaux de médecine nucléaire, de bureaux de consultations et d'un logement de fonction pour l'équipe médicale et l'exploitation du service par un médecin nucléaire, trois manipulateurs radio et deux secrétaires médicales.

Il vous est proposé, dans le présent rapport d'approuver, au titre de l'opération « Scintidoc - centre de médecine nucléaire », sur la base du règlement général d'attribution de subventions, l'attribution d'une subvention de 60 000 € en faveur de la SEL Scintidoc.

Je rappelle également que la commission du 9 décembre 2025 a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame HUGON. Est-ce que ça suscite des questions ou commentaires. On l'avait vu en commission.

### **Mme Sophie PANTEL**

Qu'est-ce qu'on finance là ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Il y a une partie du budget qui est dans le rapport.

### **Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

C'est pour la SEL, c'est ça.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais on finance les bâtiments ou le matériel ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Dans l'ensemble, il y a, sur le budget qu'on propose, 1 160 000 € sur la SCI et 2 500 000 € sur la SEL Scintidoc. Donc, dans ce cadre-là, dans cet ensemble-là, on finance 60 000, si vous en êtes d'accord.

**Mme Sophie PANTEL**

Donc, vous confirmez que c'est pour les bâtiments.

**Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

Non, il y a du matériel aussi.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, il n'y a pas tout le matériel. C'est l'aménagement.

**Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

C'est l'intérieur.

**Mme Sophie PANTEL**

À chaque fois, vous répondez statuts. Moi, je vous demande, est-ce qu'on finance bien le bâti ou le matériel ? Donc, le bâti.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? Le rapport est adopté. Le 102.

**Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

Le rapport 102 concerne les aides aux communes, l'ingénierie et organisation territoriale. C'est la politique départementale et budget 2026, ingénierie, aides aux collectivités, structures de développement.

La politique départementale 2026 en matière de solidarité financière avec les collectivités locales, dans le domaine de l'ingénierie et de soutien des structures de développement local, s'articule autour d'interventions dans les domaines suivants :

Ingénierie de projets :

- poursuite des missions de conseils, d'expertise, et d'accompagnement pour répondre aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique ainsi que de l'ingénierie de projets ;
- maintien du "point d'entrée des collectivités" ;
- poursuite de l'accompagnement de projets structurants initiés par les territoires ;
- accompagnement à la mobilisation de tous les financements et notamment les aides européennes gérées localement (Leader, ATI), au niveau régional, inter-régional ou communautaire ;

- suivi des contractualisations (Contrats Territoriaux Occitanie et Contrats Bourgs Centres de la Région, Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique, Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir de l'État) ;
- continuité des missions d'accompagnement technique et juridique au service des collectivités locales par "Lozère Ingénierie".

Solidarité financière avec les collectivités locales :

- soutien à la voirie communale à hauteur de 50 % ;
- déploiement de nouveaux dispositifs mis en place en direction des collectivités locales proposés lors d'une prochaine réunion au printemps 2026 avec une programmation annuelle et la recherche d'une plus grande complémentarité avec les autres financeurs publics dont l'État. Après approbation des nouveaux règlements, ils seront présentés aux nouvelles équipes municipales, qui pourront déposer leurs demandes de financement en conséquence.
- définition des modalités d'accompagnement des projets plus modestes prévues à travers la reconduction d'un dispositif du type FRAT (Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires) dont la remontée des intentions de projet pour l'année 2026 sera initiée à l'issue des élections municipales afin de mieux répondre aux besoins immédiats et courants des collectivités ;
- accompagnement financier de l'État Major du SDIS et poursuite des aides aux projets de création ou de réhabilitation des centres d'incendie et de secours ;
- accompagnement financier des dégâts causés par les précédentes inondations, après évaluation des dégâts constatés suite aux événements d'octobre 2024.
- participation, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, aux études et acquisitions foncières du contournement de Langogne et à la réalisation des premières études et dossiers réglementaires ;
- poursuite des programmes d'aide au commerce de proximité, à l'immobilier d'entreprise, à l'immobilier collectif et à l'immobilier touristique.

Soutien aux diverses structures de développement :Terres de Vie, PETR, PNR Aubrac, ADEFPAT, ADRET.

Par ailleurs, il est proposé :

- de mettre fin à l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) et au soutien à la Maison de l'Europe à Nîmes,
- de transférer le suivi de l'aérodrome Mende-Brenoux à la commission organique "Territoires et Attractivité" au lieu de la commission « Infrastructures et mobilités ».
- de donner délégation à la Commission permanente pour le vote des dispositifs à venir d'intervention en faveur de l'accompagnement des projets d'investissement portés par les collectivités.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 « Ingénierie, aides aux collectivités et structures de développement » telle que décrite.

L'ensemble de cette politique représente, concernant les crédits d'investissements, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 8 216 851 € et une enveloppe de 242 816 € en fonctionnement.

La commission du 9 décembre 2025 a également donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Mme HUGON. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ? Mme PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

Sur ce rapport, moi je voulais revenir sur les aides aux communes, après les grandes déclarations, on constate que le compte n'y est pas. Alors déjà vous mettez fin aux critères objectifs puisqu'on nous annonce un règlement, mais il est très partiel jusqu'à présent. Le montant est divisé par 4.

Sur les aides à la voirie communale, peut-être que c'est dans le rapport suivant, mais on verra que vous annoncez 2 millions, c'est-à-dire 10 % de plus, puisqu'il y avait une aide à 40%, on passerait à 50%, mais vous ne mettez pas les crédits de paiement.

Sur le CAUE, c'est passé ce matin, ce n'est pas là, mais je veux rappeler que ça fait partie de l'ingénierie et que ce que vous avez voté ce matin, ça va mettre en très grande difficulté le CAUE, et alors même que tous les maires sont très contents de l'accompagnement.

Sur les inondations et le SDIS, je n'ai pas de commentaire particulier, mais j'ai une question, parce que, lors de la Sainte-Barbe à Chirac, j'ai entendu le chef de centre dire que, pour faire les travaux, il avait utilisé la dotation de fonctionnement du SDIS et l'aide de la commune, alors qu'auparavant on avait une AP qui était ouverte pour aider les petits travaux dans les SDIS et l'investissement sur l'état-major. Je voudrais donc savoir si cette AP a disparu, puisque Chirac n'a pas pu en bénéficier. Voilà. Et donc, ce que vous nous proposez pour les aides aux communes, c'est la fin de la transparence et des critères objectifs.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Jean-Louis BRUN.

### **M. Jean-Louis BRUN**

En fait, ça va rejoindre ce que vient de dire madame PANTEL, sur la partie des aides aux collectivités. Il y a une chose que je ne comprends pas, alors, j'ai posé la question à la commission organique, ça concerne la partie des crédits de paiement. Il y a trois cases qui sont vides, celle du logement, développement et tourisme et FRAT. Vous venez de d'énoncer dans le rapport que, pour exemple, le FRAT, serait possible pour les collectivités, à partir de l'élection de mars 2026. Comment on fait, parce qu'en fait, c'est une aide annuelle ? Comment on fait si les communes déposent des dossiers, tout comme la voirie, puisque la voirie il y a 400 000 €, et on pourrait atteindre jusqu'à 2 millions de demandes. Donc comment on fait s'il n'y a pas de crédit de paiement ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui, mais entre les demandes et les crédits de paiement, il peut se passer des fois plusieurs mois, voire des fois plusieurs années.

### **M. Jean-Louis BRUN**

Mais, si on prend le cas de la voirie, en fait, c'est reporté, ça peut être reporté à N plus 1, donc en fait, c'est 2 millions d'euros.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, la voirie, on va bien la prendre dès le début de l'année.

**M. Jean-Louis BRUN**

Oui, mais vous pouvez avoir 2 millions de demandes, en fait, puisque, c'est ce que vous ciblez au niveau du rapport.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui, et j'espère bien qu'on les aura. On les avait les années précédentes.

**M. Jean-Louis BRUN**

Oui. Mais il n'y a pas de crédit de paiement.

**Mme Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et attractivité**

Il y a déjà des communes qui ont travaillé sur leur projet de voirie.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On a donc augmenté l'enveloppe pour justement passer un soutien à 50%.

**M. Jean-Louis BRUN**

Oui, mais j'insiste sur le fait qu'il n'y ait pas de crédit de paiement.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais s'il y a besoin de faire des DM, on fera des DM, ne vous inquiétez pas. Et puis j'ai dit que sur les AP, il y avait quelques scories encore à corriger et qu'on le ferait au prochain Conseil départemental...

*Interruption par Mme Sophie PANTEL non audible*

...c'est bon, vous avez posé vos questions.

**Mme Sophie PANTEL**

Il y a encore des sujets qui n'ont pas été abordés, on peut parler des jeunes et de l'ANEM...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais je vous ai donné la parole, alors si vous voulez la reprendre à chaque fois que..

**Mme Sophie PANTEL**

Ça toujours été comme ça dans cette assemblée, on a pu s'exprimer plusieurs fois. Avec vous, on ne peut pas s'exprimer. Quand on mettait deux jours pour travailler le budget...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous le faites largement, de vous exprimer, ne vous inquiétez pas, et partout...

**Mme Sophie PANTEL**

et ma question ...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous la poserez, je réponds juste que... qu'est-ce que je voulais répondre, d'ailleurs ? (rires)

C'était pour les questions de voirie. On va écrire à toutes les communes maintenant, pour justement pouvoir lancer les programmes le plus rapidement possible.

La deuxième question, c'est sur les moyens qui sont mis, alloués. Je redis, mais ça c'est factuel aussi, on a 10 millions d'euros pour accompagner les collectivités locales. 10 millions d'euros parce qu'on a un budget en dépenses directes de 35 millions d'euros : 14 millions pour les routes, une dizaine pour nos propres bâtiments, nos propres infrastructures départementales, une dizaine pour les collectivités locales. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, on a 6, 3 millions presque 4 qui sont déjà consommés. Donc ne me dites pas qu'on va pas faire, comme on faisait par le passé, en termes de crédit de paiement. Ne me dites pas que vos contrats territoriaux, c'était la panacée. Pourquoi ? Parce qu'on a voté 40 millions d'euros en 2021 pour 4 ans. Donc, grosso modo, 10 millions d'euros par an.

Et à la fin, y a 10 millions qui ont été abandonnés par les collectivités, pour diverses raisons, qui n'ont pas pu réaliser et on en a supprimé 10 millions d'euros donc à la fin 2025. Il y a donc 50 % du budget qui a été seulement alloué et vraiment engagé et encore, on a des crédits de paiement sur 2026 et sur 2027.

Après ne me dites pas que ça va être l'opacité parce qu'il y avait certains de vos programmes notamment sur le FRAT, je ne veux pas revenir dessus, parce que vous allez encore me dire que je ne m'en prends qu'à vous, mais quand il y avait des communes qui en ont eu 7 ou 8 ou 10 des communes, comme par hasard dans la communauté de Communes du canton du Mont-Lozère qui en a eu 8 ou 10, pendant que les autres, elles, en ont eu péniblement 2, ça aussi c'est pas du clientélisme ?

Posez votre question.

### **Mme Sophie PANTEL**

Vous êtes vraiment d'une malhonnêteté intellectuelle vous savez très bien que les cantons ont des tailles différentes avec un nombre de communes différents...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...mais non, c'est factuel ça...

### **Mme Sophie PANTEL**

...alors, je redis, mais laissez-moi finir, je vous ai écouté,

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

.... c'est factuel ça...

### **Mme Sophie PANTEL**

...mais c'est factuel ce que je dis aussi. On définissait des priorités, notamment le logement, qui est complètement absent dans votre budget, alors qu'il y a un vrai besoin sur le territoire.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous pouvez poser votre question ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Oui, j'y viens. Donc c'était totalement transparent, et d'autant plus que ça se faisait dans le cadre d'une commission collective.

Je voudrais savoir pourquoi, alors que la Lozère est 100 % classée en zone de montagne, pourquoi vous abandonnez l'ANEM, et pourquoi vous vous retirez de la Maison de l'Europe, qui a permis à plusieurs Lozériens, des jeunes, notamment, de partir en stage ou en voyage à l'étranger, notamment dans le cadre de l'acquisition des langues ? Je pense que c'est un vrai recul.

Et je redis que ce que vous avez dit sur les contrats territoriaux est infondé et faux.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, c'est du factuel. Je redis...

**Mme Sophie PANTEL**

Non, vous interprétez.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, c'est du factuel. Je n'interprète pas. J'ai demandé les tableaux. J'ai demandé les tableaux, je les avais présentés une fois ici à l'Assemblée.

**Mme Sophie PANTEL**

Quand on dit qu'on favorise les dossiers logement et les dossiers énergie, enfin résorption de l'énergie...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, pas dans le FRAT...

**Mme Sophie PANTEL**

...si dans le FRAT, écoutez, si, dans le FRAT, il y a eu la priorité, c'est la priorité, logement et résorption de la précarité énergétique.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Il y a eu des collectivités locales qui ont bénéficié 4 à 5 fois de plus de financement, comme par hasard, Saint-Étienne-du-Valdonnez, Le Bleynard, Villefort. Comme par hasard.

**Mme Sophie PANTEL**

Vous savez, c'est cinq anciens cantons, là, sur un canton.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui. Et c'est votre canton, c'est ça. Moi, je dis ça, je ne dis rien, après.

**Mme Sophie PANTEL**

Vous n'avez de cesse de toujours jeter l'opprobre et de raconter à votre sauce.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, je remets les choses un peu dans le bon ordre.

### **Mme Sophie PANTEL**

Et le FRAT, c'était les petits dossiers avec des priorités, logement et précarité énergétique, environnement.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Du coup, c'était quoi votre question ? Ah oui, sur l'ANEM, alors sur l'ANEM, je suis assez d'accord, je ne vois pas pourquoi, dans le rapport, on dit qu'on va en sortir, je ne sais pas. Voilà, donc on va corriger ça.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des oppositions ? des abstentions ? une abstention, deux, trois.

### **M. Robert AIGOIN**

Donc, si je prends les cases où il n'y a rien, ou très peu, voirie communale, le logement, les chiffres ils n'y sont pas, et j'ai bien entendu, vous avez parlé d'une DM, d'une DM, qui pouvait réajuster...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...c'est les AP qui seront corrigées

### **M. Robert AIGOIN**

Oui, oui, mais les AP seront corrigées grâce à une DM, puisque vous ne l'affichez pas aujourd'hui, donc je pense que c'est ce qui va se passer.

Moi, il y a une question sur le logement où nous avons tous, ici dans cette Assemblée, dit que c'était une des priorités, notamment pour faire l'accueil de nouvelles populations et de loger décemment les gens qui sont dans des logements insalubres ou peut-être moins, que nous reportions à 1,3 millions, l'enveloppe de l'opération de 1,5 millions d'euros.

Là, si vous arrivez, parce qu'en 2029, cette Assemblée, partiellement sera renouvelé, ou grandement renouvelé, enfin pour ma part je n'y serai plus, donc ça veut dire que, pendant ce temps là, les faibles sommes que vous mettez là, ou le manquement pour 2026, j'ai peur, ma crainte à moi, c'est que les DM en général se font sur des recettes, et les premières DM, en général, elles ne se font pas sur des abandons de travaux. Elles se font sur la dernière, souvent en DM 3, que nous votons, ou en DM 4. Donc, là, aujourd'hui, je suis perplexe, et je ne suis pas enclin à voter un tel tableau de ce budget, tel qu'il est affiné là, parce que vous obérez...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...concluez, s'il vous plaît.

### **M. Robert AIGOIN**

Oui, je conclus. Simplement vous repoussez à 2029, une très grosse partie, alors qu'aujourd'hui, on aurait pu, peut-être en 2029 faire une impasse et réajuster sur 2026, 2027, 2028. Voilà pour ma part.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais regardez le total au fond il y a 35 millions d'euros.

**M. Robert AIGOIN**

C'est bien mais Bercy, ça fait longtemps qu'il nous amuse avec le chiffre du fonds, Bercy a la même façon de faire.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, mais là ce n'est pas Bercy, là, c'est le budget du Département de la Lozère. Donc avec une capacité encore en 2026, je ne sais pas ce qu'il en sera en 2027, d'investir 35 millions d'euros pour le territoire : 14 millions pour les routes, 10 millions, à peu près, pour nos bâtiments et nos infrastructures, 10 millions pour l'accompagnement du territoire.

**Mme Michèle MANOA**

Mais alors, je ne comprends pas pourquoi on affiche si peu par rapport aux logements. Ce n'est pas encourager les collectivités à développer leurs logements communaux, à les entretenir. Cet affichage me paraît aberrant.

**M. Robert AIGOIN**

Moi ça je ne comprends pas. Je ne vous suis pas.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Alors, en crédits de paiement, alors chaque fois qu'on fait une DM, on repasse les AP avec les crédits de paiement. On va avoir à corriger, sûrement, parce que dans l'année 2026, on va s'apercevoir, en investissement, Ce n'est pas forcément les recettes qu'on va avoir sur le fonctionnement, mais en investissement, on va avoir des opérations qui vont se décaler, pour X raisons et peut-être des opérations qui vont apparaître, et à ce moment-là, il faut chaque fois qu'on corrige, mais sur la base des 35 millions d'euros, quand même. J'espère qu'on pourra mettre plus, qu'on sera amené à mettre plus, notamment sur l'affichage AP, mais en crédits de paiement, parce que ça montrera qu'il y a du dynamisme sur le territoire, sur la rénovation de logements.

**M. Robert AIGOIN**

Vous ne répondez pas à ma question. En 2029, vous mettez énormément d'argent sur 2029. Aujourd'hui, alors vous me dites que les chiffres parlent, mais pourquoi vous mettez autant d'argent en 2029, et pas...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On vous a entendu, Monsieur AIGOIN.

**M. Robert AIGOIN**

Vous ne répondez pas à ma question

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

J'ai répondu. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Un, deux, trois, quatre, cinq, quatre, six, sept, plus les pouvoirs, les autres sont favorables.

On passe à la Commission Jeunesse. Patricia BREMOND pour le rapport 200.

## **Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Merci, je vais essayer d'aller vite.

Donc, le rapport 200, c'est sur la politique départementale 2026. On vous propose d'articuler cette politique de jeunesse autour d'interventions dans les domaines suivants.

Donc, en tout premier lieu, le CDJ, dont la clôture du premier mandat a marqué 2025, et l'installation aussi du second mandat, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Président, dans votre allocution.

Les actions récurrentes et proposition d'évolution

- la reconduction du « Challenge jeunes » ;
- la poursuite du Pass'jeunesse ;
- le maintien de l'aide aux jeunes sportifs ;
- le maintien de l'aide à la conduite accompagnée attribuée en fonction du quotient familial. Compte-tenu des débats en commission organique qui ont réaffirmé l'importance du permis pour la mobilité des jeunes en Lozère, il est proposé de prévoir une aide bonifiée à 500 € pour un quotient familial (QF) inférieur à 700, un accompagnement modulé de 500 à 100 € en fonction du QF entre les QF 700 et 1500 et une aide 100 € au-delà. Cette revalorisation des aides permettra un soutien plus décisif pour un coût de permis en conduite accompagnée à 1500 € environ.
- Ensuite, on propose l'arrêt du programme d'aide aux Contrats Éducation Environnement Lozère (CEEL) et l'adaptation du dispositif de soutien aux actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable, selon les modalités suivantes :
  - un recentrage des actions sur le champ des compétences du Département (collèges),
  - un élargissement des thématiques abordées: sécurité civile, harcèlement, alimentation, métiers en tension, eau, ...
  - un budget utilisé pour une action concrète à destination du public cible et meilleure visibilité de la politique Jeunesse du Département.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 «Jeunesse » telle que décrite.

L'ensemble de cette politique représente une enveloppe d'environ 180 500 € en fonctionnement, en sachant que la commission du 9 décembre avait donné un avis favorable.

## **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame BREMOND. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame PANTEL.

## **Mme Sophie PANTEL**

J'attends toujours de savoir pourquoi on arrête les financements à la maison de l'Europe, à un moment où on a une instabilité internationale et où l'Europe est parfois remise en cause. Je pense que faire du lien pour ces jeunes avec d'autres jeunes européens, ça a du sens. Et puis là, je vois qu'on arrête l'éducation à l'environnement, au moment où on est en pleine transition écologique, voilà. J'ai du mal à suivre parfois la ligne.

**Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Ce n'est pas que l'on arrête complètement les CEEL, parce qu'en fait on a fait un constat du fait que les actions qui étaient menées ne fonctionnaient pas, donc on essaye, comme je vous l'ai dit, de recentrer un petit peu sur les compétences du Département et d'avoir d'autres actions dans cette thématique-là. Mais aujourd'hui les CEEL tels que mis en place ne fonctionnent pas. Donc il faut qu'on réfléchisse à d'autres actions, toujours dans le cadre de l'environnement, parce qu'effectivement, on est dans le cadre de la transition écologique, mais qui porteront plus leurs fruits et qui, en tout cas, intéresseront davantage les collégiens. Voilà, c'est pas un arrêt brutal et total. C'est juste qu'on constate que les actions qu'on a mises en place dans ce cadre-là jusqu'à maintenant ne fonctionnent pas, donc il faut les repenser.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Comme on veut investir un peu plus pour les jeunes qui passent le permis de conduire, pour les accompagner avec une aide supérieure, sachant qu'un coût de permis, pour certains, c'est rédhibitoire.

**Mme Sophie PANTEL**

Juste pour bien comprendre, ce qui était financé à travers le REEL et notamment tout le partenariat dans nos collèges sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-collèges et tout ça, ça y est toujours ?

**Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Ça y est toujours. Tout ce qui avait été mis en place, par exemple la pesée à la cantine pour lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est dans le cadre du PAT, du programme alimentaire territorial, c'est toujours en place.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? Le rapport est adopté. Le rapport 201, toujours Mme BREMOND.

**Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Le rapport n° 201 concerne la politique départementale et budget 2026 "Enseignement". Donc là on est sur la déclinaison à travers de différentes actions et dispositifs sur les politiques départementales 2026 pour l'enseignement.

Donc concernant les collèges, on vous propose :

- le maintien de la dotation départementale de fonctionnement ;
- la modification du programme d'aide aux transports pour les actions pédagogiques en l'élargissant au transport vers les piscines et le financement des entrées pour les élèves de 6ème ;
- l'aide aux actions menées dans le cadre des projets pédagogiques ;
- la poursuite de la participation au dispositif « collège au cinéma », aux Scènes croisées de Lozère pour la mise en œuvre d'activités culturelles dans les collèges et au dispositif « Orchestre à l'école » ;
- la poursuite de l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics ;

- la poursuite de l'aide à l'investissement des collèges privés avec prise en compte uniquement des dossiers dont les travaux sont prêts à démarrer ;
- la poursuite de l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique et informatique pour les collèges privés ;
- la modification du règlement d'aide aux collégiens pour des séjours à l'étranger, hors temps scolaire, avec un plafond d'aide fixé à 500 € pour un séjour d'une semaine et à 1 000 € pour un séjour de deux semaines ;
- l'aide au transport des élèves des écoles pour l'apprentissage de la natation ;
- l'aide au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;
- la poursuite de l'animation et de la mise à disposition de la plateforme Internet Agrilocal ;
- la mise en place d'un programme d'aide à l'achat de composteurs par les collèges, permettant une participation départementale fixée à 50 % du reste à charge du coût d'un composteur, après déduction des aides éventuelles d'autres organismes.

Concernant l'enseignement supérieur et les organismes associés, on vous propose :

- la poursuite du soutien financier à l'Université de Nîmes – antenne de Mende (UNIMES) et à la Faculté d'Éducation - École Supérieure du Professorat et de l'Éducation ;
- l'adaptation de la participation départementale au dispositif « Campus connectés » en accordant une aide de 25 % du coût du tuteur plafonnée à 12 500 € à chacun des deux campus (Mende et Florac) ;
- l'adaptation du règlement d'aide aux étudiants allant étudier à Paris avec un plafond fixé à trois demandes par étudiant et une participation plafonnée à 150 € par mois ;
- l'adaptation du règlement d'aide aux étudiants qui doivent effectuer un stage à l'étranger avec un élargissement aux stages en France (hors Lozère) avec une aide de 300 € par mois pour l'étranger et de 150 € pour la France, plafonnée à 6 mois et à 3 demandes par étudiant sachant qu'en ce qui concerne les stages en France, les étudiants devront justifier de la nécessité de prendre deux logements ;
- le maintien de l'aide aux étudiants chercheurs niveaux Master et Doctorat ;
- le maintien des aides aux organismes associés à l'enseignement : CANOPE, Ligue de l'enseignement, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) et à quelques associations.

Il vous est donc proposé, préalablement au vote du budget, d'approuver la politique départementale telle que décrite à l'instant, et en sachant que l'ensemble de cette politique représente, concernant les crédits d'investissement, l'inscription de crédit de paiement 2026 à hauteur de 515 000 € et une enveloppe de 2 090 240 € en fonctionnement.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame BREMOND. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. On passe à la commission de solidarité humaine.

### **Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Monsieur le Président, je suis obligée de partir, j'ai un blocage par les agriculteurs à Marvejols.

**Mme Sophie PANTEL**

Je voulais poser la question au sport, mais je préférerais que Mme BREMOND soit là. Sur le transport, on avait une enveloppe transport-piscine, qui était sur l'enveloppe sport, et lorsque les élèves allaient, il y avait des partenariats sur des fois des piscines de villages de vacances ou autres, et là j'ai entendu, tout à l'heure, que sur l'enveloppe transport pour les collèges, c'était élargi au transport pour la piscine mais est-ce que vous avez fusionné les deux enveloppes ou c'est dans la même enveloppe projet pédagogique et piscine et finalement, ils devront faire des choix ?

**Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Non, ils font pas de choix. Mais en fait, ce qu'on peut préciser aussi, c'est que dans les projets pédagogiques, par exemple, il y avait très souvent les transports, et là, du coup, on a sorti les transports de l'étude des projets pédagogiques, justement, pour pouvoir avoir plus de moyens. Donc, c'est deux choses différentes.

**Mme Sophie PANTEL**

D'accord, mais peut-être que j'ai mal fait les additions, mais moi, je voyais moins, en montant, que lorsqu'on cumulait le tout.

**M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Isabelle ?

**Madame Isabelle DARNAS, Directrice du Développement Éducatif et Culturel**

Non, il y a toujours eu les mêmes programmes.

**Mme Sophie PANTEL**

Michèle, elle a fait les mêmes comptes que moi et elle était profs de maths.

**Mme Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, éducation et citoyenneté**

Non, mais après, c'est vrai, que l'enveloppe est moins importante que celle qu'on avait l'année dernière, parce que, au regard des contraintes budgétaires, effectivement, il y a eu des coupes aussi qui ont été faites. Donc, l'enveloppe globale, oui, est moins importante.

**Mme Sophie PANTEL**

D'accord, merci.

**M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Mme Françoise AMARGER-BRAJON pour le RDAS.

**Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Présidente de la commission des Solidarités humaines**

A travers le rapport 300, il s'agit d'actualiser le règlement départemental d'aide sociale qui définit les règles et les modalités d'attribution des aides sociales légales et extra-légales. Il vous est proposé de donner un avis favorable à son actualisation liée à des adaptations législatives ou organisationnelles, notamment en modifiant des modalités concernant :

- alors en premier, les subventions d'investissement et subventions de fonctionnement en faveur des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans, pour les structures multi-accueil classiques et les micro-crèches et la procédure d'autorisation création transformation extension établissements services sociaux et lieux de vie ;
- le Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- la procédure d'admission à l'aide sociale ;
- les subventions d'investissement en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées : EHPAD / résidence autonomie ;
- l'agrément au titre d'un accueil familial à titre onéreux des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- les Allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP), pour frais professionnels (ACFP) et prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- le placement en EHPAD ou ULSD d'une personne handicapée de moins de 60 ans ;
- l'aide sociale à domicile personnes âgées : aide ménagère et portage de repas ;
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile – APA et liste des aides techniques prises en charge dans le cadre de l'APA.

Donc il est rappelé que dans le cadre du RDAS, le Président a reçu délégation pour procéder à l'individualisation des subventions en faveur des crèches par arrêté.

En commission, on a bien parlé de toutes ces fiches-là qui modifient un petit peu le règlement. La commission du 9 décembre a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce que vous avez des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Pour le 301, Dominique DELMAS.

### **Mme Dominique DELMAS**

Le rapport 301, c'est la tarification en 2026 des établissements d'hébergement des personnes âgées.

Dans un contexte macro-économique anticipant une inflation revenue à un niveau soutenable, établie à 1,3 % par les services du ministère, le Département souhaite revaloriser le budget des EHPAD jusqu'à 2% en 2026, avec une part incitative sur les deux ambitions soutenues par le Conseil départemental à savoir le déploiement d'actions en faveur de l'attractivité des métiers et la mise en place de la tarification différenciée.

Il vous est proposé, dans ce contexte, pour la campagne de tarification 2026 des établissements qui accueillent des personnes âgées :

- concernant la section hébergement : hors incidence des évolutions tarifaires autorisées dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) validés ou de mesures ponctuelles exceptionnelles et sauf demande inférieure de l'établissement :

- de fixer à 1 % le taux directeur pour les EHPAD en CPOM ou non ;
- de majorer ce taux directeur de :
  - + 0,5 % sous réserve d'un engagement à mettre en place de la tarification différenciée dans l'année 2026, ou de l'avoir mis en place en 2025 ;

et / ou

- + 0,5 % sous réserve d'un engagement à mettre en place une ou plusieurs actions en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

- pour la section dépendance : de fixer la valeur du Point GIR départemental pour 2026 à 8,55 €. Et la commission du 9 décembre a donné un avis favorable.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci. Tout à l'heure, je vous ai parlé d'innovation, elle est là, sur la tarification des maisons de retraite. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Robert AIGOIN**

Quitte à me répéter, mais je pense qu'écrire toujours que les personnes à 60 ans sont personnes âgées, alors qu'on veut les faire travailler jusqu'à 67, moi ça me chagrine un peu. Après, moi je fais partie de la catégorie au-delà, donc je suis une personne âgée, au-delà de 67, donc je suis une personne âgée aujourd'hui.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

**Mme Sophie PANTEL**

Oui, enfin moi j'avais demandé la parole.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Quand ?

**Mme Sophie PANTEL**

Mais là. C'est sûr, il regarde de l'autre côté. Non mais franchement il faut arrêter de prendre les gens,...enfin bon bref.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...alors qu'est-ce que vous voulez nous dire ?

**Mme Sophie PANTEL**

Mais vous nous expliquez que c'est soi-disant innovant, qu'est-ce qui est innovant dans ce rapport-là ? vous m'expliquez ? C'est quoi la majoration ? Ah mais vraiment, c'est la grande idée de l'année ! En 2026, on fait des majorations ! On n'avait jamais fait ça au Département, bravo ! Grande innovation ! Franchement, vous me faites bien rire.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ça ne fait rire que vous, a priori, parce que l'action est saluée, ailleurs, dans les autres Départements, Émilie, qui était en Occitanie il n'y a pas longtemps...

**Mme Sophie PANTEL**

Il y a beaucoup d'EHPAD qui, pour 30 ou 40 000 €...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous n'avez pas eu l'idée, malheureusement, sinon vous l'auriez mise en place.

**Mme Sophie PANTEL**

Non, Monsieur SUAU, la loi n'était pas passée...

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On passe au vote. Y-a t-il des oppositions ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Non, Monsieur SUAU, la loi n'était pas votée sur le tarif différencié.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

La tarification différenciée ça fait un moment qu'elle est votée. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? le rapport est adopté. Il y a encore le 302 sur la solidarité sociale.

### **Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Présidente de la commission des Solidarités humaines**

Le rapport 302 c'est la politique et le budget 2026 « solidarité sociale » qui se décline à travers les actions et les dispositifs suivants :

Dans le domaine de l'autonomie :

- l'attribution de prestations individuelles permettant le maintien à domicile ;
- la prise en charge de l'hébergement pour les bénéficiaires de l'aide sociale ;
- le financement de diverses actions de prévention et d'accompagnement ;
- le soutien renforcé des EHPAD ;
- la mise en œuvre de la transformation des services à domicile vers des services autonomie à domicile mixte (SSIAD et ex-SAAD) ;
- la poursuite du déploiement du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) ;
- le soutien des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) signataires d'un CPOM ;
- le soutien et l'accompagnement des associations par la mise en œuvre d'actions (notamment au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie – CFPPA) ;
- les actions de maintien à domicile des personnes en situation de handicap ;
- la participation au GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- la poursuite de la déclinaison de l'appel à manifestation « Cadre d'adhésion » d'attractivité et la mise en œuvre de ses actions

Dans le domaine de l'Action sociale et insertion :

- les aides directes ;
- la mise en place d'actions sur l'emploi avec les partenaires en partie conjointement avec l'État dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, ou par le Dispositif Loz'emploi ;
- le déploiement des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)
- les contrats aidés ;
- les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, et des différents secours et frais de transport ;
- le soutien aux structures intervenant dans l'aide et l'action sociale, par le versement de subventions ;
- la gestion du Fonds Solidarité Logement.

Dans le domaine de l'Enfance et famille :

- la prise en charge des frais d'hébergement des mineurs et jeunes majeurs ;

- le déploiement des actions mises en place dans le cadre de la 1ère contractualisation « Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) » signée à l'automne 2025 avec l'État et l'ARS, et couvrant les années 2025-2027 ;
- les prestations individuelles correspondent à des mesures alternatives pour des placements décidés dans le cadre de la prise en charge : Aides Éducatives en Milieu Ouvert ou à Domicile (AEMO), Technicien d'intervention Sociale et Familiale (TISF), Allocations Jeunes Majeurs, Tiers Digne de Confiance, Secours accordés dans le cadre le cadre de la protection de l'enfance... ;
- les subventions versées aux associations intervenant autour de la prévention de la marginalisation et à la facilitation de l'insertion ou la promotion sociale, assurant des missions de prévention en faveur des familles et de l'enfance ;
- le soutien au Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM, en complément de l'aide apportée par la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) ;
- le soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant et le versement des aides de fonctionnement aux crèches et micro-crèches.

Enfin, il vous est proposé, afin de permettre le déploiement des actions au titre de la convention « Cadre d'adhésion », à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA aux Départements 2023-2026 :

- d'autoriser l'engagement des dépenses relatives aux différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'AMI Cadre d'Adhésion de la CNSA, qu'elles soient portées directement par le Département ou remboursées aux partenaires et à signer tous les documents nécessaires à ce projet ;
- de donner délégation au Président pour procéder, dans la limite de 4 000 €, à l'attribution par arrêté de la participation du Département pour rembourser les partenaires ayant engagé des dépenses, sachant que cette participation pourra être égale à 100 % du montant de l'action engagée.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 « Solidarité Sociale » telle que décrite.

L'ensemble de cette politique représente, concernant les crédits d'investissement, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 1 100 000 € et une enveloppe de 57 000 000 € en fonctionnement et la commission du 9 décembre a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame AMARGER. Madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

A plusieurs occasions, on vous a demandé d'avoir la communication du travail qui a été mené par le cabinet qui a été pris pour les établissements médico-sociaux, dans le domaine du handicap. Donc on vous l'a demandé, on vous l'a écrit et on n'a jamais eu la transmission de ces dossiers, de ces analyses sur leur situation financière.

Je veux redire, même si moi je peux comprendre qu'un établissement, pour quelques euros, quelques dizaines d'euros, puissent opter pour la tarification différenciée, néanmoins je veux simplement attirer l'attention des collègues que, sur le fond, on est en train de prendre un virage. C'est-à-dire que moi je considère que la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap, ça doit relever d'une grande loi nationale et qu'on ne doit pas mettre fin à l'universalisme. Et aujourd'hui, avec cette mesure, elle a été votée avant que je n'arrive, je pense qu'on ouvre une boîte de Pandore dans la prise en charge de nos anciens pour les mois et les années qui arrivent et ce n'est pas du bon.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Après, c'est chaque établissement qui se prononce. Et donc, on voit bien, il y en a qui, d'ailleurs, se sont déjà prononcés pour, mais il y en a qui se sont prononcés contre.

### **Mme Sophie PANTEL**

Oui, mais vous, vous soutenez ça, puisque vous rajoutez de la bonification s'ils le font. Voilà, donc vous avez pris parti en faveur de cette tarification différenciée, avec les conséquences que ça aura aussi. Je ne prends qu'un exemple, peut-être, pour que les collègues comprennent bien. Quand les établissements, ils vont avoir deux dossiers. Ils vont avoir une personne qui a l'aide sociale ou une qui a des bons revenus et une autre qui n'aura pas ce même niveau de revenus. Ils pourront, je ne dis pas qu'ils vont, mais je dis potentiellement, il y a un risque de faire un choix entre les personnes. Moi, personnellement, ça me dérange et ça me choque.

### **Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Présidente de la commission des Solidarités humaines**

Et moi, contrairement, je vois l'intérêt aussi des personnes âgées, c'est-à-dire que quelqu'un qui a 3 000 € de retraite mensuelle peut se payer facilement la maison de retraite, et quelqu'un qui a 1 400 € ne le peut pas. Donc en effet, et là je vois la ligne, avec les personnes qui n'ont pas le droit à l'aide sociale. Qu'on compte sur la solidarité familiale, c'est sur, mais il faut quand même tenir compte des différentes ressources. C'est au bénéfice des personnes âgées.

### **Mme Sophie PANTEL**

Vous ne répondez pas à ce que j'ai indiqué, j'ai juste dit que dans les établissements, ils vont pouvoir faire des choix sur les résidents qui vont y rentrer, en fonction des revenus.

### **Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission tourisme**

Si je peux me permettre, juste, peut-être Mme POUZET-ROBERT me reprendra, mais je crois que dans la loi, justement, qui a trait à la tarification différenciée, il y a des garde-fous qui permettent aux financeurs de porter un œil, justement, sur ce sujet qui a été, je pense, évoqué au moment des débats à l'Assemblée Nationale.

### **Mme Sophie PANTEL**

Je suis d'accord, il y a un garde-fou. Mais on ouvre la boîte de Pandore et les gardes-fous, ils vont tomber, vous verrez.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ne prédisez pas l'avenir. Tout à l'heure, vous avez dit que vous n'aviez pas de boule de cristal. Il y a quand même un sujet, dans les temps à venir, qui commence maintenant, qui a déjà commencé, c'est qu'avec les investissements qui sont à faire et qui restent à faire sur les établissements, le prix de journée ou la tarification mensuelle va augmenter sensiblement. Il faut bien en avoir conscience. Il faut bien que les familles en aient conscience. Pour avoir la qualité d'accueil qui est légitime. Mme BREZET.

### **Mme Eve BREZET**

Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un quota ? Parce que comme disait Mme la députée, il y a un quota, et un quota de combien ? 50-50 ?

## **M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et finances**

Comment ça ?

## **Mme Eve BREZET**

Et bien un quota. Par exemple, un établissement ne prendrait vraiment que des personnes qui ont des moyens, la personne qui n'en n'a pas ne pourrait pas rentrer dans l'établissement. C'est à ce niveau-là qu'il y a un quota, entre ceux qui ont des moyens et puis ceux qui sont à l'aide sociale.

## **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Emilie POUZET.

## **Mme Émilie POUZET-ROBERT, Directrice générale adjointe des solidarités humaines**

Actuellement, de toute façon, les personnes qui sont à l'aide sociale dans nos établissements, ça représente moins de 15% des personnes accueillies. Donc, de toute façon, on est en deçà du quota, effectivement, où il faudra qu'on porte une attention, mais c'est rétrospectif, l'effet cliquet, une attention rétrospective aux personnes qui étaient bénéficiaires ou pas, de l'aide sociale. Là où c'est encadré également, c'est sur l'augmentation. Ça encadre l'augmentation entre le tarif plancher aide sociale et le tarif différencié, qui est encadré à plus 35%. Dans les faits, ce qu'on voit, c'est que dans les premiers qui ont choisi la tarification différenciée, on est entre 2 et demi et 3 € d'écart entre le tarif plancher et le tarif aide sociale. Donc, finalement, on voit qu'on est très en deçà du balisage et des possibilités permises par le décret.

## **Mme Eve BREZET**

Excusez-moi mais moi je vois que quand nous on augmente le tarif, même si on l'augmente que d'un euro, je vois que la personne qui représente les familles, ils ont vite fait de calculer, même pour un euro.

## **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur cette politique, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Une abstention ? Le rapport est adopté. On passe à la commission sport, culture, patrimoine et vie associative avec le 400, madame Régine BOURGADE.

## **Mme Régine BOURGADE**

Donc, le rapport 400, c'est l'adoption du règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

Afin de poursuivre le travail de facilitation pour les associations dans leur demande de subventions de fonctionnement, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au règlement général d'attribution des subventions :

- avec la conclusion de convention annuelle pour toute subvention égale ou supérieur à 23 000 €, conformément au seuil réglementaire, au lieu de 4 000 € ;
- avec la possibilité de conclure des conventions pluriannuelles de 3 ans, dès 1 500 € de subvention annuelle étant précisé que :
  - dans ce cas, l'association aura la possibilité de faire la demande de reconduction par simple courrier accompagné du budget, des pièces comptables de l'année n-1 et du Contrat d'engagement républicain (CER) ;

- en vertu du principe de l'annualité budgétaire, l'individualisation de la subvention sera opérée chaque année, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, après réception des pièces obligatoires permettant le contrôle de l'utilisation de l'aide ;
- avec l'allègement de la fourniture de pièces justificatives pour le paiement des subventions entre 501 € et 1 500 € en demandant les factures justificatives à fournir à hauteur du montant de la subvention accordée et non plus à hauteur de la dépense subventionnable ;

Dans l'hypothèse de paiement en deux fois, la répartition des acomptes sera de 50 % / 50 % au lieu de 70 % / 30 %.

Il vous est donc proposé d'adopter le nouveau règlement général d'attribution des subventions, qui s'appliquera à l'instruction et à la gestion de toute aide allouée relevant des diverses commissions, hors règlement spécifique des programmes départementaux.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces nouvelles modalités va avoir un impact sur la gestion du Programme d'Animation Locale (conventions pluriannuelles notamment) qu'il convient d'analyser ainsi que sur la répartition de l'enveloppe départementale.

Il vous est proposé de donner délégation à la commission permanente pour apporter toute modification à ce règlement général d'attribution des subventions et pour examiner le règlement à venir concernant le Programme d'Animation Locale et la répartition de l'enveloppe départementale. La commission du 9 décembre a donné un avis favorable à ce rapport.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Madame BOURGADE. Pour compléter, on va, lors de la prochaine CP, corriger, enfin modifier le PAL sans que ça ait de conséquences financières pour les territoires. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

Moi je m'interrogeais là sur l'engagement triennal, parce que comme on a un budget, même si vous avez précisé que ça serait individualisé chaque année, sauf erreur de ma part, il me semble qu'une collectivité ne peut pas s'engager juridiquement au-delà de l'annualité de son budget. Voilà, donc ça c'était la première question. Sur la simplification des pièces à fournir, on avait bâti le règlement par rapport aux demandes de la DGFIP. Est-ce qu'il y a un nouveau texte qui est sorti qui permet de demander moins de pièces ? Et sur les PAL, qu'est-ce que vous voulez faire comme modification ? Puisque je ne vois pas pourquoi les PAL sont impactés par ce que vous proposez là dans ce rapport.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Alors, deux éléments de réponse. Le premier, c'est sur le PAL. En fait, c'est pour éviter les multiples dossiers qui sont validés, pour simplifier le dispositif, mais on en parlera lors de la prochaine Commission permanente. Il s'agit de simplifier aussi pour les associations et simplifier pour les services.

Du coup, on rassemblera tout ce qui bénéficie d'aide sur les programmes généraux, on sortira les PAL pour les raccrocher aux programmes généraux et donc l'enveloppe nécessairement des PAL va baisser, mais au final on amènera les mêmes moyens financiers au territoire. Et la deuxième question c'était ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Sur le budget triennal ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Alors sur les trois ans, je réponds à une sollicitation du milieu associatif. J'essaie de répondre à une sollicitation du milieu associatif qui estime qu'en matière administrative, alors c'est peut-être pas ici où c'est le plus compliqué, mais voilà, il y a besoin aussi de cet accompagnement sur le milieu associatif, il y a besoin de donner un peu de visibilité de ce point de vue-là. Après on prendra année par année, mais ça sera au Conseil départemental, à délibérer mais ça ne sera pas aux associations à remettre des dossiers chaque année, sauf évolution de leur programmation. Mais on en parlera la prochaine Commission permanente.

### **Mme Johanne TRIOULIER**

Oui, moi j'avais deux petites questions. Je ne comprends pas pourquoi le paiement en deux fois modifié à 50-50 au lieu de 70-30, rentre dans les simplifications et, je me demande si ça peut pas mettre en péril un petit peu certaines associations, dans le sens où quand il y avait une demande de ce double paiement c'est que les associations avaient besoin rapidement d'un bout de la subvention et que 70-30 ça permettait quand même qu'elles puissent souffler un petit peu, est-ce que ce 50-50 là va leur permettre autant de souffler ? Je ne comprends pas trop, qu'est-ce que ça change par rapport au fait d'alléger.

Et puis, alors moi ce que j'entends, j'avais une question mais je pense que j'ai la réponse par rapport à ce que vous avez donné. Vous dites incluez les montants inférieurs à 500 €, donc ça veut dire, en effet, ce que vous disiez, donc disparition du PAL, à ce que j'entends bien, donc intégrer l'enveloppe PAL au niveau de l'enveloppe Sport Culture ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui, sur le milieu associatif, à partir du moment où une association bénéficie, dans le cadre d'une politique générale, de moyens financiers qui sont attribués année après année. S'il y a du PAL complémentaire, on le raccrochera à cette enveloppe là. Ça simplifiera le nombre de délibérations, le nombre d'échanges qu'il y a avec le milieu associatif.

### **Mme Johanne TRIOULIER**

Donc enlever la vision des conseillers départementaux pour leur canton au niveau des associations ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, pas forcément. Ils auront la même. Et après, sur le premier sujet, sur les 70-30, pourquoi 50-50 ? Parce que, Ce n'est pas une simplification, on continue sur ce principe là quand même, d'apporter des moyens financiers aux associations dès la délibération, qui est prise ici, et on a besoin aussi d'avoir de temps en temps sur des associations qui ont du mal ou peine à fournir les dossiers, à essayer de les sensibiliser là-dessus, sur le fait que les services ont des besoins de récupérer des éléments pour payer le solde.

### **Mme Johanne TRIOULIER**

D'accord, j'entends. Moi pour ces deux points, parce qu'en fait, je ne sais pas ce que va être l'avenir des PAL via ce que vous dites là aujourd'hui, et par rapport à cette modification de paiement en deux fois, je voterai contre ce rapport.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous votez contre ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Oui, je voterai contre pour les mêmes raisons parce qu'en fait, ça veut dire qu'on accompagne, enfin, on facilite moins, sous prétexte de simplification, en fait, on accompagne moins les petites associations. Et moi, je suis très surprise qu'il n'y ait pas de réaction dans cette Assemblée quand on annonce une modification et voire la suppression des PAL. Je pourrais vous relire ce que vous avez dit à l'époque, quand on avait transformé les PED en PAL, et sur leur maintien, mais on aura l'occasion de se le redire.

### **Mme Régine BOURGADE**

Ce n'est pas la suppression des PAL qu'il y a dans le rapport. Il est proposé de donner à la commission permanente le pouvoir d'apporter toute modification à ce règlement général d'attribution.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On n'a pas du tout l'intention de supprimer les PAL. Par contre, on a l'intention ferme de faciliter la vie de nos équipes aussi au quotidien et, de l'autre côté, de faciliter aussi, la vie des associations. Donc on enlève zéro moyen aux associations, on maintient tous les moyens, mais on va faciliter la vie des dossiers, parce que certaines associations, elles reçoivent jusqu'à 7, 8 financements différents du Conseil départemental, des fois pour quelques centaines d'euros. Alors tout est important, mais on aura l'occasion d'en discuter en commission permanente au mois de janvier.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Alors, une, deux, trois, quatre. Des abstentions ? Un, deux, trois. Le rapport est adopté. Le point suivant, c'est sur la politique sport. Régine BOURGADE.

### **Mme Régine BOURGADE**

Le rapport n° 401 concerne la politique départementale et le budget 2026 "Sport"

Donc, il est proposé de faire évoluer certains dispositifs :

- adaptation du dispositif d'aide aux comités sportifs en supprimant l'aide forfaitaire de 800 € pour axer l'intervention départementale sur les actions menées par les comités notamment en matière de formation et d'accompagnement des clubs ;
- adaptation du dispositif d'aide au fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental en fixant le budget minimum pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention à 50 000 € sachant qu'en 2026, pour les associations qui ne pourraient plus bénéficier de ce programme, le vote d'une subvention dégressive sur 3 ans pourra être proposé ;
- adaptation du dispositif d'aide aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental en fixant le budget minimum pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention à 40 000 € ;
- adaptation du dispositif d'aide aux équipes qui évoluent au niveau national avec l'ajout d'un dispositif spécifique pour les clubs de sports individuels, sachant qu'en 2026, pour les associations qui ne pourraient plus bénéficier de ce programme, le vote d'une subvention dégressive sur 3 ans pourra être proposé ;
- adaptation du dispositif d'aide à l'achat de véhicule en précisant que le taux de subvention variera selon l'intérêt du projet présenté ;
- adaptation du dispositif d'aide aux associations sportives pour l'achat d'équipements sportifs en permettant, pour les clubs qui bénéficient déjà d'une subvention sur les programmes sports, le dépôt d'une demande de subventions uniquement tous les 3 ans.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 « Sports » telle que décrite. Cette politique représente un crédit d'investissement de paiement à hauteur de 35 000 euros et une enveloppe de 403 100 en fonctionnement. Et la commission du 9 a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Madame BOURGADE. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. La lecture publique.

### **Mme Régine BOURGADE**

Le rapport n° 402 concerne la politique départementale et le budget 2026 "Culture et lecture publique ". La politique départementale 2026 « Culture et lecture publique », repose sur les dispositifs suivants :

Maintien des programmes d'aide culturels :

- aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- adaptation de l'aide aux associations locales avec la mise en place d'un budget minimum de 20 000 € pour pouvoir émarquer à ce programme ;
- aide à l'édition et à la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques ;
- aide à la création artistique ;
- aide à la pratique amateur.

Maintien des programmes d'aide relatifs à la lecture publique :

- aide en faveur des communes ou groupements de communes qui investissent dans la création, l'aménagement ou l'informatisation de petites bibliothèques ;
- aide aux intercommunalités qui feront l'acquisition d'un véhicule-navette et/ou de son aménagement ;
- accompagnement technique personnalisé des médiathèques.

Les actions complémentaires :

- le confortement et développement du service public départemental de la culture, en s'appuyant sur la Médiathèque départementale de Lozère et les Archives départementales ainsi qu'en soutenant l'École départementale de Musique, les Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique ;
- la reconduction du Pass'Jeunesse ;
- l'aide à la communication portant notamment sur le portail culturel ;
- la gestion des espaces départementaux à vocation culturelle étant précisé que pour 2026, l'opération menée sur le site départemental de Boissets sera renouvelée dans les mêmes conditions, tout en réfléchissant à la possibilité de déployer la mise en œuvre d'animations sur l'ensemble des autres sites propriétés du Département (les Bondons, le château de Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Flour-du Pompidou, Javols).
- le label « Premières Pages » et les actions dévolues à la petite enfance et les programmes d'animations du réseau avec des actions nationales comme le « Printemps des Poètes », le « Mois du film documentaire » ;
- le programme de formations du réseau, d'interventions techniques et de conseils pour la création ou le développement des médiathèques ;
- la poursuite du programme d'acquisitions nouvelles nécessaires au développement des fonds documentaires de la médiathèque;

- l'aide au développement de la lecture sur tout le territoire par le prêt de documents physiques et/ou numériques aux différents établissements publics et privés et aux médiathèques ;
- les actions d'aide aux nouvelles technologies et à l'informatisation.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 « Culture et lecture publique » telle que décrite.. L'ensemble de cette politique nécessite des crédits d'investissement à hauteur de 155 000 euros pour 2026 et une enveloppe de fonctionnement de 1 410 760 euros. Voilà. La commission, donc, a donné un avis favorable le 9 décembre.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Madame BOURGADE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Le 403 concerne le patrimoine.

### **Mme Régine BOURGADE**

Le rapport n° 403, c'est la politique départementale et le budget 2026 "patrimoine culturel" qui se décline comme suit :

- à travers les dispositifs et leurs règlements afférents :

- reconduction du dispositif d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux (subventions) étant précisé que le rapport d'intervention devra être fourni pour obtenir le versement de la subvention ;
- reconduction du dispositif d'aide aux propriétaires privés pour leurs travaux de restauration sur de l'immobilier remarquable (subventions) sachant que pourront être bénéficiaires les propriétaires privés de bâtiments à l'architecture remarquable et de bâtiments situés en abords de monument historique ou en zone protégée à condition d'avoir un caractère patrimonial avéré et dont tout ou partie de l'immeuble est visible depuis la voie publique ;
- reconduction du dispositif d'aide au fonctionnement des équipements culturels patrimoniaux avec élargissement du dispositif aux établissements dont l'intérêt patrimonial est avéré ;
- reconduction du dispositif d'aide à la gestion du patrimoine culturel des collectivités locales, des associations patrimoniales et des particuliers avec des précisions quant aux conditions d'interventions de l'agent spécialisé en conservation du patrimoine culturel ;
- reconduction du dispositif d'aide en faveur des associations patrimoniales ;
- mise en place d'un dispositif d'aide à l'archivage des communes et communautés de communes ;

- à travers les actions suivantes :

- valorisation de l'inventaire du patrimoine à travers la publication de la collection « Patrimoines de Lozère » ;

- à travers la valorisation des sites départementaux : le site archéologique de Javols, le Domaine départemental de Boissets et le Château de Saint-Alban.

Concernant la politique en matière d'Archives départementales il est proposé :

- en raison de l'ampleur du chantier des fonds et des crédits à y consacrer, de réduire de manière significative les opérations de restauration et de numérisation,
- de maintenir de l'enveloppe destinée aux acquisitions exceptionnelles pour enrichir les fonds et des actions culturelles récurrentes car elles bien identifiées du public, tout comme l'activité du service éducatif.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 « Patrimoine » telle que décrite.

Cette politique est complétée par l'action du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui bénéficie d'un financement effectué au travers d'une partie de la taxe d'aménagement encaissée par le Département.

L'ensemble de cette politique demande des crédits de paiement pour 2026 à hauteur de 430 000 € et une enveloppe de 250 900 € en fonctionnement, et pour le domaine des Boissets, 47 500 €. Donc la commission du 9 décembre a donné également un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame BOURGADE. Est-ce qu'il y a des questions sur le patrimoine culturel ? des oppositions, des abstentions ? le rapport est adopté. On passe à la commission économie circulaire, agriculture.

### **Mme Johanne TRIOULIER**

Je suis désolée, je ne veux pas revenir en arrière, mais est-ce que je peux juste faire une petite remarque sur le 403. Simplement, je voulais juste rappeler qu'on avait abandonné ARTE MEDIATHEQUE, en fin d'année, faute de crédit sur cette partie-là. J'en avais déjà parlé au sein de cette Assemblée, que c'était quelque chose qui était important pour les usagers. Je comprends qu'il n'y a pas toutes les lignes de développées là, aujourd'hui, mais j'espère qu'en 2026, il avait été dit qu'en 2026 on remettrait des crédits, pour cette action-là, j'espère que ça sera fait.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est noté. Du coup on a voté, on passe à Francis GIBERT.

### **M. Francis GIBERT**

Le rapport 500 c'est la politique départementale et le budget 2026 « Économie circulaire et filières ». La politique départementale 2026 de soutien à l'économie circulaire et aux filières se décline autour des programmes suivants.

- fonds d'aide au développement (fonctionnement et investissement) ;
- subventions et adhésions à divers organismes de développement (chambres consulaires, Lozère développement).

Il vous est proposé préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale 2026 économie circulaire et filière telle que décrite l'ensemble de cette politique représente concernant les crédits d'investissement l'inscription de crédit de paiement 2026 à hauteur de 152 791 € et une enveloppe de 310 000 € en fonctionnement. La commission du 9 décembre a donné un avis favorable

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Monsieur Gilbert, ça suscite des questions, des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté.

### **M. Francis GIBERT**

Le rapport 501 c'est donc la politique départementale et le budget 2026 « agriculture et forêt » qui se décline à travers les interventions suivantes :

- les interventions en faveur de l'installation en agriculture,
- les interventions en faveur du soutien aux revenus et aux conditions d'exercice dans la profession,
- les interventions en faveur du développement des productions végétales,

- les interventions en matière de promotion des produits locaux et le développement des circuits courts,
- les interventions en matière de qualité de produits agricoles et agroalimentaires ;
- les interventions en matière de fonciers agricoles et forestiers,
- les interventions en faveur de la préservation des pratiques respectueuses de l'environnement,
- les participations et adhésions aux divers organismes de développement, avec le renouvellement des adhésions au réseau national des PAT et à l'association agrilocal.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026, d'approuver la politique départementale 2026, agriculture, alimentation durable, fonciers et forêts, telle que décrite. L'ensemble de cette politique représente, concernant les crédits d'investissements, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 252 446 € et une enveloppe de 571 600 € en fonctionnement.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Monsieur Gilbert, est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté, on passe à la commission eau, excellence écologique et énergétique. Le rapport 600, Valérie REBOIS-CHEMIN.

### **Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Le rapport 600, c'est la création d'un établissement public territorial de bassin Tarn-Aveyron. Est-ce que vous voulez que je vous refasse l'historique ou je vous dis juste combien ça coûte ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui, dis combien ça coûte.

### **Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Parce qu'on a, enfin, je voulais quand même beaucoup détaillé en commission. Donc, la participation du Département de la Lozère à la carte commune suivant les critères envisagés dans l'écriture des statuts, 60% pour la part de territoire concerné au sein du bassin versant, et 40% pour la contribution financière au soutien des débits, conduirait à une participation sur les coûts résiduels, après subventions, de 5%, entre 500 et 1 000 € par an. Ça a recueilli aussi un avis favorable lors de la commission du 9 décembre.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Et on y va par solidarité, parce qu'on est en tête de bassin. Madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

C'est la première fois que je vois un engagement financier qui peut, dans l'avenir s'avérer important, puisque là vous vous contentez d'enlever les subventions actuelles, mais je pense que personne ici peut dire que l'aide financière va perdurer dans l'avenir.

Par contre je suis quand même donc très étonnée, parce que nous n'avons pas les statuts, nous n'avons pas les règles de gouvernance, nous n'avons pas les pourcentages de participation, nous ne savons pas comment nous pouvons potentiellement en sortir. Est-ce qu'il y a des plafonds qui sont mis ? Enfin, on a déjà eu tous ces débats, et après on a galéré sur le syndicat du Lot, enfin sur d'autres syndicats, et là, c'est, on adhère, mais on ne sait pas à quoi, comment, enfin, une proposition de cette nature-là, je la trouve inconséquente et vraiment pas sérieuse. Donnez-nous les éléments.

**Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Guillaume, s'il vous plaît.

**M. Guillaume DELORME - Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement**

La procédure est un peu particulière, puisque là c'est la demande de reconnaissance du périmètre environnemental. La création du syndicat se fera à l'issue de la démarche de reconnaissance du périmètre environnemental, et, à ce moment-là, vous aurez à vous prononcer sur les statuts, qui sont encore au stade des discussions.

**Mme Sophie PANTEL**

Alors pourquoi on nous dit que ça coûte pas cher ? et pourquoi on nous met en avant le coût total ? Vous nous mettez dans le rapport le coût total du syndicat.

**M. Guillaume DELORME - Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement**

Parce que les discussions sont quand même bien avancées.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous devriez venir en commission, parce qu'en fait ça a été évoqué en commission et donc la question ne concerne que très accessoirement la Lozère et c'est par solidarité avec les autres départements, puisque en fait c'est la question de gestion des soutiens des étiages donc on n'est pas du tout concerné sur le Département de la Lozère.

**Mme Sophie PANTEL**

C'est une longue discussion et j'ai assisté à un certain nombre de discussions, et au départ, il y avait toute une discussion et des échanges pour connaître la répartition entre les départements. Là, aujourd'hui, vous ne répondez pas, comme vous n'avez pas répondu en commission à mes collègues. Vous ne nous dites pas qu'est-ce qui est prévu sur la répartition entre départements sur le coût de fonctionnement de l'établissement.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Je vais mettre au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

**Mme Sophie PANTEL**

La transparence, c'est génial.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

**Mme Sophie PANTEL**

Oui, parce que moi, je n'ai pas la réponse à mes questions.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Des abstentions ? une abstention Une. Une abstention.

**M. Robert AIGOIN**

J'ai une question.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Encore ! allez-y, alors mais il faut lever la main.

**M. Robert AIGOIN**

J'ai été absent pendant les commissions organiques, on ne peut pas être partout, on est bien d'accord.

Moi, simplement, je voulais dire que ça ressemble beaucoup à l'ETPB des Gardons, sur lequel, nous avons très peu de territoire, encore que, et que je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Président, ça a une très très grande importance celui qui distribue l'eau et celui qui distribue l'eau, c'est la Lozère aujourd'hui.

Et dans tous ces ETPB, la voix de la Lozère doit se faire entendre. Parce que, comme beaucoup, comme les agences de l'eau, souvent, ce sont les grosses villes, les grosses agglomérations, les gros Départements qui font la politique, et nous on la subit. Donc je pense que ce n'est pas rien.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Donc c'est important qu'on y soit, alors.

**M. Robert AIGOIN**

Oui, moi je suis d'accord pour qu'on y soit.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Après, en fait, c'est la question des soutiens de l'étiage à partir d'eau de barrages et donc, le soutien des étiages se fait uniquement à partir de réservoirs. Il n'y a pas de réservoirs en Lozère. Donc c'est la logique principale de ce syndicat.

**Mme Sophie PANTEL**

Pourquoi vous n'êtes pas en capacité, si vous avez tant avancé, que vous répondez dans ce sens-là, de nous donner les projets de statuts et les éléments ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Il vient de vous l'expliquer. Du coup, est-ce qu'il y a des oppositions ? 1 des abstentions ? 6  
Le rapport 601, approbation du contrat de progrès avec l'agence de l'eau Adour-Garonne.

## **Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Rapport 601 concerne le contrat de progrès avec l'agence de l'eau Adour-Garonne. Je voulais vous le résumer, mais non, je vais vous le faire. L'agence de l'eau à Adour-Garonne propose la conclusion d'un contrat de progrès sur la période 2025-2030 pour accompagner la mise en œuvre du 12e programme, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Cette contractualisation s'associe entre le département de la Lozère et l'agence de l'eau à Adour-Garonne, la Banque des Territoires et l'État.

Ce contrat de progrès permet notamment de :

- partager l'ambition commune et définir l'articulation entre les politiques publiques des différents partenaires à l'échelle de la Lozère,
- définir un cadre pour partager l'importance de certains projets territoriaux en vue de leur cofinancement, y compris pour le Département l'élaboration du nouveau schéma directeur départemental AEP,
- préciser le cadre pour l'assistance technique portée par le SATEP et le SATESE avec le soutien financier de l'agence de l'eau.

Les ambitions partagées par les cosignataires sont :

- Adapter les usages de l'eau (AEP, agriculture : abreuvement et irrigation, milieux aquatiques, loisirs aquatiques) au changement climatique et à la disponibilité future de la ressource ;
- Améliorer la performance des systèmes AEP et Assainissement dans le contexte de changement climatique ;
- Porter les projets structurants pour la sécurisation quantitative et qualitative de l'AEP et pour la performance des systèmes d'assainissement ;
- Poursuivre la structuration au bon niveau et apporter connaissance réflexion stratégique et prospective à cette échelle via des schémas directeurs ou des études prospectives ;
- Former, sensibiliser et conseiller les acteurs du territoire face aux enjeux du changement climatique dans le cadre de la gestion de leurs services d'AEP et d'assainissement.

Par ailleurs, l'annexe 4 du contrat définit le contour de l'assistance technique que finance l'agence de l'eau auprès du Département pour l'eau potable et l'assainissement.

## **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci, madame REBOIS-CHEMIN. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

## **Mme Sophie PANTEL**

Moi, je m'étonne qu'il n'y ait pas une motion de soutien, puisque vous proposez qu'on signe le contrat avec l'Agence de l'eau, très bien, Adour-Garonne, ça s'est fait pendant des années régulièrement, mais la droite et extrême droite veut supprimer les agences de l'eau, et je suis étonnée qu'il n'y ait pas une prise de position, puisque vous attendez des financements des agences de l'eau.

## **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Moi j'ai pas cette information.

## **Mme Sophie PANTEL**

Mais ce n'est pas une information, c'est le débat, c'est public, c'est filmé, c'est écrit.

## **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Du coup, est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions au contrat de progrès ? Tout le monde est favorable, le point suivant, c'est le 602.

## **Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Le rapport 602, c'est la politique départementale et budget 2026 "Eau, assainissement et rivières". Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le département de la Lozère structure son action autour de trois axes majeurs :

- la mise en œuvre de projets structurants de sécurisation de la ressource en eau et d'équipements en station d'épuration,
- l'assistance technique auprès des gestionnaires des services des eaux et d'assainissement,
- l'adaptation au changement climatique au travers de la feuille de route des assises de l'eau, avec notamment le développement de la gestion patrimoniale, et les actions en faveur de la sobriété des usages, la réflexion sur des solutions de stockage.

Donc, dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, l'année 2026 sera marquée par le lancement du nouveau SDAEP. Le travail de mise en œuvre de la feuille de route et des assises de l'eau sera poursuivi en 2026, notamment autour des actions de sobriété, grand public et collectivité, le lien entre l'eau et l'urbanisme, l'adaptation de l'agriculture et la prise en compte de l'impact du changement climatique sur la biodiversité et la qualité des cours d'eau. L'action du Département en matière d'eau potable et d'assainissement sera également poursuivie, notamment dans le but d'accompagner les collectivités compétentes au titre de l'assistance technique, de soutenir techniquement et financièrement les projets structurants inscrits dans les schémas départementaux AEP-assainissement, de poursuivre le réseau départemental de suivi de qualité des rivières et l'appui aux labellisations diverses valorisant la haute qualité de nos milieux aquatiques et de mettre en place un réseau de suivi des ressources AEP et de poursuivre le dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau.

D'autre part, les contributions départementales aux EPTB, SM bassin du Lot, établissements publics Loire et EPTB Tarn en constitution sont prévues.

Pour les crédits de fonctionnement, il vous est proposé de voter une enveloppe de 145 246 €, comprenant 14 000 € pour les frais de fonctionnement du SATESE et du SATEP et 1046 € pour l'accompagnement d'une communauté de communes dans la préparation du transfert de la compétence eau et assainissement (il est par ailleurs proposé de suspendre le dispositif pour l'accompagnement des EPCI à la prise de compétence en matière d'AEP et d'assainissement au regard de l'absence de nouvelles demandes et des évolutions législatives sur ce point), 45 000 € pour les participations statutaires aux EPTB de notre territoire, 39 200 € pour les analyses. Pour le suivi de la qualité des rivières, 46 000 € pour la participation à l'assainissement de l'aire de la Lozère qui prendra fin donc au premier trimestre 2026. L'aide apportée sur l'exploitation 2025 sera augmentée d'un trimestre supplémentaire permettant de solder ce soutien sur l'année 2026. Concernant les crédits d'investissement, il vous est proposé de voter l'inscription de crédit de paiement 2025 à hauteur de 691 767 € avec une répartition suivante : 421 767 € pour assurer les engagements des dossiers financés en annuité d'emprunt dans le cadre de l'ancien dispositif AEP et assainissement exceptionnel, 80 000 € pour la mise en place du réseau de suivi de la ressource en eau, 150 000 € pour les paiements en 2026 relatifs à la réalisation du SDAEP et 40 000 € pour les paiements en 2025 prévus dans le cadre de la démarche REELHAC visant à l'optimisation des installations hydroélectriques du Chassezac.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci, madame REBOIS-CHEMIN. est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Sophie PANTEL**

Oui, donc moi j'ai entendu que les suites des assises de l'eau, pour 2026, c'étaient des actions sur la sobriété. Donc je pose la question sur la dernière action, puisqu'on avait modifié les assises de l'eau et le schéma plusieurs fois, on avait prévu des réservoirs d'eau. Donc ça veut dire que vous abandonnez les réservoirs d'eau qui ne sont pas prévus dans le budget en 2026 ? Et deuxièmement, les études du BRGM, on peut savoir où elles ont lieu sur le Mont-Lozère ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur le versant Nord et sur le versant Sud.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais on pourrait avoir un fond de dossier, des cartes...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Pour l'instant, on ne le sait pas, on travaille avec le parc, justement.

**Mme Sophie PANTEL**

Qui c'est qui l'a demandé, cette étude sur l'eau ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est le parc qui s'est proposé de faire des recherches en eau souterraine, en milieu granitique, sur le versant sud du Mont-Lozère. Donc, j'ai demandé à ce qu'à étudier le versant sud, qu'on prenne une commune aussi sur le versant nord du Mont-Lozère, pour avoir de la cohérence. Donc là les choses sont en train de se caler, il n'y a rien de finalisé encore complètement sur ces études.

**Mme Sophie PANTEL**

Et les réservoirs ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur les réservoirs, pour l'instant, il n'y a pas de projets concrets qui sont sur la table, et donc le jour où il y aura des projets concrets, comme on a accompagné par exemple le réseau sur Goulet-Mont-Lozère, le réseau d'abreuvements agricoles sur les trois petits bassins versants, on regardera, au cas par cas, et en fonction des avancées. Et après, on met en place ce que je pense que vous auriez dû faire déjà depuis longtemps, c'est la refonte complète du SDAEP, donc du schéma départemental de l'alimentation en eau potable, qui a 20 ans.

**Mme Sophie PANTEL**

Non, Ce n'est pas vrai, il a été amendé trois fois. Mais bon, à chaque fois, vous répétez ça, mais ce n'est pas vrai, il a été amendé. Il y a les délibérations qui le prouvent, il faut arrêter. Et sur les réservoirs, c'était pas d'attendre que ça arrive, c'était une coordination co-portée par l'État et le Département, on avait défini des emplacements, et il y avait un engagement fort d'investir et de laisser après le fonctionnement et l'entretien aux communes. Donc j'entends que c'est abandonné ça aussi.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur le SDAEP, je redis, moi, qu'il a 20 ans et que la situation, en 20 ans, malheureusement, elle n'a pas évolué.

**Mme Sophie PANTEL**

Et moi, je vous redis qu'on l'a réaménagé, y compris Jean-Paul POURQUIER et moi, plusieurs fois, parce qu'à chaque fois, on s'est adapté aux modifications, notamment sous Jean-Paul, c'était avec la région, et nous, par rapport aux assises de l'eau, on l'a modifié plusieurs fois. Alors arrêtez de dire n'importe quoi.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Et donc, moi, je vous dis qu'on reprend le SDAEP, qu'on va en profondeur, qu'on a les applaudissements, qu'on a les applaudissements...

**Mme Sophie PANTEL**

...ne dites pas que ça c'est pas fait.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Si ça s'était fait, les agences de l'eau ne financeraient pas. Et donc, on a les applaudissements des trois agences de l'eau, donc c'est bien qu'il devait être repris en profondeur. Mais comme c'était SUAU, maire de Mende, qui proposait ça, forcément, il ne fallait pas que l'ancienne présidente du Département aille dans ce sens-là. Maintenant, ça a changé d'exécutif, donc on y va.

**Mme Sophie PANTEL**

Vous racontez n'importe quoi.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais non, je ne raconte pas n'importe quoi !

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et finances**

Allons-y !

### **M. Robert AIGOIN**

Il faut que tout le monde joue le jeu. Je vois la Banque des Territoires qui, sur le financement de l'eau potable, passe de 0,5% sur le taux du livret A. J'espère que le taux du livret ne restera pas à 0,5% pour les petits épargnants. Donc ça veut dire que ça va être révisé, je pense qu'il vaudrait mieux aller sur un taux fixe qui soit à 0,50%, parce que quand on dit qu'on va faire un prêt sur 60 ans, au bout déjà de 40 ans, je peux vous garantir que les réseaux d'eau, ils ont déjà souffert, et qu'on est presque obligé, même si on est tenu de provisionner, dans le prix de l'eau pour pouvoir remplacer le matériel, il me semble que ce n'est pas un bon signe. Donc est-ce qu'il est possible, de faire en sorte que ce taux de 0,5% soit un taux fixe pour les adductions d'eau ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On posera la question à la Banque des Territoires. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Rapport 603

### **Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Le rapport 603, c'est la politique départementale et le budget 2026 "Environnement ».

Dans le cadre de la stratégie départementale de transition écologique et énergétique qui a été adoptée par l'Assemblée départementale le 25 juin 2024, trois ambitions ont été déterminées : La Lozère, territoire solidaire et inclusif, territoire résilient et collectivité exemplaire.

Dans le domaine de la transition énergétique, le Département s'impliquera pour le développement des énergies renouvelables avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Dans le domaine des ENS, en 2026, le Département poursuivra les actions permettant la découverte de manière ludique et pédagogique des ENS. Par ailleurs, nous prévoyons en investissement de poursuivre notre dispositif d'aide permettant une meilleure gestion, préservation et aménagement des espaces naturels et en fonctionnement de poursuivre notre soutien aux structures qui œuvrent pour la protection et la sensibilisation à l'environnement.

Une action spécifique sera conduite également en 2026 sur la sensibilisation à destination des jeunes, du grand public et des élus sur la lutte contre les chenilles processionnaires.

Pour les crédits de fonctionnement, il vous est proposé de voter une enveloppe de 54 520 €, comprenant 2 520 € pour l'adhésion à France Hydrogène et 52 000 € pour les autres actions en faveur de l'environnement. Il s'agit essentiellement, à travers cette enveloppe, de soutenir les actions d'éducation à l'environnement, mais aussi l'assistance technique pour la préservation des zones humides.

Concernant les crédits d'investissement, il vous est proposé de voter l'inscription de 17 420 € de crédit de paiement avec la répartition suivant : 5 000 € au titre des actions de gestion, préservation et aménagement des ENS, et 12 420 € pour les actions sur les énergies renouvelables. Pour les trois prochaines années, 150 000 € de crédit en AP restent disponibles pour de nouveaux engagements en investissement. Et il vous est proposé, enfin, de reconduire le dispositif pour la gestion, la préservation et l'aménagement des espaces naturels tel qu'il est, qu'il a été validé.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci, madame REBOIS-CHEMIN. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Mme Michèle MANOA**

Oui, j'ai une question. Est-ce qu'on est en contradiction avec l'arrêt de l'aide à l'éducation et à l'environnement qu'on a voté tout à l'heure sur les programmes de jeunesse ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, puisque, l'arrêt des CEEL, il est inéluctable puisqu'il n'y a plus de sollicitations de la part de ceux qui portaient ces actions CEEL, les écoles. Donc on reprend cet argent-là, on va le remettre sur d'autres programmes liés à l'environnement pour les écoles. On avait commencé à financer les premières années, les CEEL c'était 45-50 000 €. Là on était à moins de 15 000 €. C'est vraiment sur les dernières années et ce n'est pas l'évolution des communautés de communes qui a entraîné quoi que ce soit. Là c'est plutôt que les écoles ne s'en saisissent plus.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? le rapport est adopté.

Il est 13 h 10. Je vous proposerai à 13 h 25 d'arrêter la séance. On ira manger, et après on reviendra, parce que sinon on n'arrivera pas à finir ou sinon on ne mangera pas.

Donc le logement, madame Bourgade.

### **Mme Régine BOURGADE**

Le rapport 604 c'est la politique départementale et le budget 2026 "Logement »

Donc il vous est proposé le renforcement de la dynamique du nouveau pays du pacte territorial, France Renov, d'accompagner et renforcer les objectifs chiffrés annuels importants, l'accompagnement financier des propriétaires occupants et bailleurs, pour la réalisation de leurs travaux dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat, que ce soit les PIG ou les OPAH, le soutien des collectivités locales, communes et communautés de communes pour le développement ou la rénovation de leur parc logement public, le soutien des structures en lien avec l'habitat qui appuie la politique départementale et notamment l'ADIL.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026, d'approuver la politique départementale logement. L'ensemble de cette politique représente des crédits d'investissement à hauteur de 207 750 € et une enveloppe de 717 068 € pour le fonctionnement.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame Bourgade. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? La politique au logement est adoptée.

On passe à la commission infrastructure et mobilité, Monsieur BERTRAND, sur les taux de redevances d'occupation du domaine public.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Rapport N° 700 : Règlement départemental de voirie - Taux des redevances d'occupation du domaine public routier

Il s'agit de valider la pièce complémentaire à la mise en place du règlement départemental de voirie qu'on a validé tout récemment et sur lequel je ne reviens pas. Là, c'est la pièce financière du document, c'est-à-dire qui fixe les redevances par nature d'intervention sur le domaine routier, puisque les interventions sur le domaine public routier sont soumises à redevances. Voilà, alors, le tableau, je ne reviens pas dessus puisqu'il est joint au rapport, et on l'a largement présenté lors de la commission organique du 9 décembre, où une suite favorable à l'unanimité a été donnée à ce rapport.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci M. BERTRAND. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Robert AIGOIN**

Juste une question. La fibre a été prise en compte ?.

**M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Non, justement pas encore. C'est une des raisons d'ailleurs, pour laquelle ce document est une annexe qui est variable. On peut considérer que le terme fixe, c'est le règlement de voirie qui lui n'est pas susceptible de subir des modifications tous les ans, alors que la pièce financière, elle, elle est susceptible d'évoluer lorsqu'on aura connaissance de l'ensemble des linéaires et de tous les déploiements. A ce moment-là, nous redélibérerons pour l'ajouter. Ce sont des recettes. Et on en a voté deux importantes, tout à l'heure, ORANGE et ENEDIS. Ce sera intégré, dans la perception d'ORANGE, comme celle qu'on a votée tout à l'heure.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mme PANTEL.

**Mme Sophie PANTEL**

Alors, comme Robert parle de la fibre, je voulais savoir qu'est-ce que vous avez dealé avec notamment l'Aveyron, puisque on nous a indiqué que ce qui devait revenir financièrement au bout de la DSP au Département de la Lozère aurait été abandonné par le Département de la Lozère. Alors, est-ce que c'est vrai ou pas vrai ? Parce que ce sont plusieurs millions d'euros qui devaient revenir au département.

**M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Alors, moi je pense qu'il y a un petit rapport après...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On ne deale pas avec l'Aveyron, on deale avec l'Aveyron et le Lot, déjà. Vas-y, poursuis, Denis.

**M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Oui, mais il y a un dernier rapport qui a trait à ça. Bon, donc le rapport 701, c'est la politique départementale des bâtiments pour 2026, dont je vais synthétiser...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Attends, il faut répondre à la sollicitation.

**M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Alors, sur la politique du numérique, nous avons voté tout dernièrement, un avenant au conventionnement initial, dans cet avenant, notamment, nous avons allongé le délai de trois ans, pour permettre aux délégataires de venir à bout de la mission.

Nous avons négocié un certain nombre de fibres qui, initialement, étaient prévues dans le contingent normal, mais c'était les prises les plus délicates à faire, les plus onéreuses, et là, le délégataire, qui est en grande difficulté financière, puisque ce sont plusieurs millions d'euros de déficit (on a une situation financière tous les trimestres), ils nous ont demandé ça. Si on n'avait pas accepté, je pense que c'était au risque qu'ils nous plantent et qu'ils nous laissent le chantier en plan. Donc, on a consenti qu'un certain nombre de ces fibres, de ces prises les plus délicates soient transformées en ce qu'on a appelé, en abrégé, les RIFAS. Bon, ce ne sont, ni plus ni moins, que des prises qui seront réalisées à la demande des personnes, contre un engagement de s'abonner, et là, la contrainte qui est indiquée, et qui a été mise donc à la charge du délégataire, c'est que ces prises doivent être créées, délivrées, on va dire, dans un délai de six mois. Voilà. Les personnes s'engagent à prendre la fibre, parce qu'il ne faut pas oublier, quand même, qu'il y a un gros problème en ce qui concerne la proportion de gens qui s'abonnent, puisqu'on en est à environ 40% de gens qui s'abonnent.

Donc, les opérateurs, apparemment, nous disent qu'ils n'y trouvent pas leur compte. Et on a dû faire la remise des pénalités, on a consenti la remise des pénalités, c'est pareil, pour nous permettre d'avoir la chance, parce qu'on en est là, de venir à bout de ce déploiement, dans les meilleures conditions possibles. Je pense avoir résumé, en gros, la teneur de l'avenant.

### **Mme Sophie PANTEL**

Et qui a voté et signé, du coup, cet avenant à la DSP ? Et est-ce que vous avez le retour validé par le contrôle de légalité ?

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

On a délibéré il y a 3-4 jours. Il y a eu, bien entendu, avant un premier document, qui a été diffusé, qui a donné lieu à une validation par les trois départements. Et c'est à l'issue de cette validation que nous avons pu présenter l'avenant, qui lui, également, sera validé par les trois instances départementales. Alors après, je n'ose pas imaginer qu'on ait un rejet du contrôle de légalité sur ce texte, parce que j'imagine que ça a été quand même bien vu.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Après, je pense qu'on était le dernier département à délibérer. Donc, pour le contrôle de légalité, j'ai pas eu de retour, ni de l'Aveyron, ni du Lot. Si on savait qu'il y avait eu quelque chose de particulier du contrôle de légalité, ça nous serait bien remonté.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Je pense qu'on aurait pu le savoir. Voilà ce qu'on peut dire sur le numérique.

### **M. Robert AIGOIN**

Je suis assez surpris que le contrôle de légalité qui est tatillon sur une commune qui engage une dépense de 30 000 €, ne fasse rien sur une DSP qui est sur plusieurs millions d'euros déjà, avec Orange qui lance la DSP, qui fait appel à un délégataire, et Orange qui dans sa fonction de propriétaire du cuivre avant, fasse porter le chapeau sur le délégataire.

C'est-à-dire que, je vais essayer de m'exprimer facilement, vous allez comprendre. Sur mon canton, moi je parle de ce que je connais, après je sais pas où c'est le reste, je peux vous citer les endroits où, quand nous avons un cuivre défectueux, qui a duré des années, des années, des années, ORANGE disait, « écoutez, la fibre arrive, on va pas vous rallonger un fil de cuivre, ne nous embêtez pas, la fibre arrive ». Alors les gens ils étaient là « Super, la fibre arrive, la fibre », sauf qu'elle n'est toujours pas là et Orange, pour revenir au taux de pénétration, Orange, financé à 100 % par l'État, propose une box 4G.

Donc ça veut dire que la personne qui a de l'ADSL, elle passe sur une box 4G et pendant X années, c'est-à-dire jusqu'au déconditionnement du cuivre, cette personne-là ne va pas abonder financièrement pour venir sur le délégataire. Les jeux sont pipés.

Et moi, ce que je ne comprends pas, c'est que dans cette affaire-là, on est allé à l'ARCEP, à l'ARCOM, je n'en sais rien, mais bon, c'est des trucs un peu bidons, puisqu'ils sont soudoyés par les grosses entreprises, donc ça n'a aucune valeur, d'ailleurs on le voit bien, c'est qu'il n'y a pas un arbitre dans les finances publiques. Il n'y a pas d'arbitre et c'est un pont d'or qu'on fait là.

Vous imaginez, on leur avait mis plus de 10 millions de contraventions, parce qu'ils n'ont pas respecté la DSP, on leur avait dit OK, on prolonge de six mois, allez, on est royal, jusqu'à un an, pour les raisons que tout le monde connaît, le manque de fibres à un moment donné, le fait qu'on ait eu quelques soucis avec des entreprises sous-traitantes, notamment, je citerai SCOPELEC, puisque c'est une affaire qui est entendue maintenant. Donc, avec tout ça, on leur avait dit un an, mais là, c'est royal, quoi ! On leur dit trois ans, maintenant, on signe pour trois ans, comme ça, vous nous foutez la paix, vous allez faire tranquillement votre truc. On vous dit, si dans six mois ce n'est pas fait, vous aurez le bâton. Ils ont six mois pour faire, enfin je veux dire, c'est la tortue, ce n'est pas le lièvre, là, c'est la tortue.

Et ce que je vous ai envoyé, puisque j'étais absent du département lorsque s'est tenu le truc, j'ai dit, on aurait pu au moins, première des choses, avant de dire, on signe le truc, on fait un audit où c'est qu'on en est aujourd'hui sur la qualité de la mise en place de la fibre. Pourquoi je dis ça ? Parce que vous pouvez venir sur mon canton, moi je vous promène si vous voulez, vous verrez des lignes et des lignes et des lignes, où vous avez encore une fibre attachée à une cabasse, des poteaux complètement obsolètes, des fils enroulés comme je sais pas trop quoi, des boîtes de dérivation ouvertes aux quatre vents. Enfin, je veux dire, quand le citoyen, il voit ce travail-là, il nous fout un coup de pied au cul. Mais il a raison, parce que je suis aussi citoyen. On a raison, on ne peut pas accepter ça. Ça, c'est la première chose.

Et la deuxième chose, pour ne pas leur laisser, porte ouverte à tout, on aurait pu leur dire, « mais écoutez, on va négocier maintenant l'élagage des lignes sur les voies communales et sur les voies départementales ». Même pas. Donc, moi, je dis, on a cédé sur tout. Je veux bien aujourd'hui que les grosses entreprises, elles fassent ce qu'elles veulent, mais ce que je regrette beaucoup, c'est qu'il n'y ait plus un État qui soit l'arbitre. Pour venir enquiquiner une petite commune qui fait trente mille euros, le contrôle de légalité lui dit « allez, prends ça dans les dents, t'as pas le droit de le faire » et pour une grosse multinationale très grosse multinationale.... Bien moi je ne veux pas le cautionner, c'est des trucs que je ne cautionnerai jamais.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Donc si je comprends bien, Robert, quand tu as été Président de Lozère Numérique, puisque t'as été Président de Lozère Numérique....

### **M. Robert AIGOIN**

...mais moi, je n'ai pas enlevé les pénalités, je n'ai pas prolongé de trois ans...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...tu n'as pas suivi, sur le terrain, ce qui se passait dans les Cévennes, si je comprends bien ? Donc tout va bien.

**M. Robert AIGOIN**

Ah si , tu peux demander à Mme PETIT. Et la répression, elle est ultra-politique. Tu le sais très bien qu'elle est ultra-politique, et que le combat que tu mènes et le combat que je mène, ils sont complètement à l'opposé.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ça n'a rien à voir avec de la politique, là, c'est du factuel, c'est du terrain. Ce que tu nous as dit, c'est que pendant que tu as été Président de Lozère numérique...

**Mme Sophie PANTEL**

Non, ce n'est pas ce qu'il a dit...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

... si, c'est ce qu'il a dit, pendant que tu as été Président de Lozère numérique, tu n'as pas suivi le chantier puisque les travaux étaient faits comme des sagouins, c'est toi qui l'as dit, ce n'est pas moi ! Allez, on vote.

**Mme Sophie PANTEL**

J'ai demandé la parole.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Pardon.

**Mme Sophie PANTEL**

Je veux revenir sur cette histoire de fibres et de contrats parce qu'on est quand même allé plusieurs fois...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais vous l'avez déjà eu la parole sur ce sujet !

**Mme Sophie PANTEL**

...on peut débattre ou c'est la pensée unique ici là ? On est allé plusieurs fois, chaque fois au ministère, à France Très Haut Débit, etc et ils nous ont toujours dit que la modification du contrat n'était pas possible, sur le plan juridique, parce que c'était une modification substantielle du contrat, parce qu'il y avait eu deux délégataires à la fin. Et faire cadeau de 10 millions de pénalités, rallonger de 3 ans, et s'asseoir sur le retour qui doit intervenir au bout de 25 ans, ça paraît quand même dingue.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

....et bien je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas fait, comme vous l'avez fait pour le FIG.

**Mme Sophie PANTEL**

Moi je ne vous coupe pas la parole, vous passez le temps toujours à me couper la parole.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...je ne comprends pas que vous n'avez pas fait, auprès de Monsieur le préfet...

**Mme Sophie PANTEL**

Non mais attendez, on a travaillé avec tous les services de légalité, on a travaillé avec le ministère, donc maintenant le droit aurait changé ? En tout cas, sur le déploiement de la fibre, une chose est sûre, c'est que les dernières prises qui restent, dont le secteur de Robert, qui n'avait pas été fait, et qui est en train d'être fait en ce moment...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

...je croyais que vous aviez commencé par les Cévennes ..

**Mme Sophie PANTEL**

... non, il y a eu un blocage au niveau du Parc National des Cévennes et autres. De toute manière, vous n'êtes pas sérieux pour deux sous. Et ce qui se passe en ce moment dans les Cévennes, c'est votre responsabilité. Ça fait 18 mois et, aujourd'hui, on constate un certain nombre de malfaçons et de choses qui ne sont pas normales.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais c'est des choses qui avaient été faites avant, je suis désolé.

**Mme Sophie PANTEL**

Non, sur les déploiements actuels. Et les gens écrivent, n'ont pas de réponse, et on se retrouve obligés à devoir écrire à ALL FIBRE en direct. Voilà, il y a un problème. Demandez la liste de tous les courriers.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Allez, s'il vous plaît, on revient à, donc, au taux de redevance, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? le rapport est adopté.

On fait une pause là, pour aller déjeuner si vous le voulez bien et on revient. On commencera au rapport 701 et par contre il faudra bien qu'on soit le nombre pour délibérer

La séance est levée à 13 h 30.

Le Président du Conseil  
départemental



Le secrétaire de séance

Laurent SUAU

Denis BERTRAND

**PROCÈS-VERBAL DU Conseil départemental**  
**Réunion du 18 décembre 2025**  
**(séance de 10 h 10 à 13 h 30)**

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours du Président		2 à 7
Diverses prises de parole :		
Monsieur Alain ASTRUC		7 à 8
Monsieur Jean-Louis BRUN		8 à 11
Madame Sophie PANTEL		11 à 14
Monsieur Patrice SAINT-LEGER		14 à 15
Monsieur Robert AIGOIN		16 à 18
Monsieur Rémi ANDRÉ		18
Madame Guylène PANTEL		18 à 19
Échanges dans la salle		19 à 22
Réponses du Président et échanges		22 à 26
	Procès-verbal des débats du 6 novembre 2025 et du 25 novembre 2025	26
Rapport N° 100 :	Attractivité et accueil de nouveaux arrivants : politique départementale et budget 2026 "Attractivité et démographie médicale"	27
Rapport N° 101 :	Démographie médicale : attribution de subvention pour l'ouverture d'un centre de médecine nucléaire	29
Rapport N° 102 :	Aides aux communes - Ingénierie et organisation territoriale : politique départementale et budget 2026 "Ingénierie, aides aux collectivités et structures de développement"	30 à 38
Rapport N° 200 :	Jeunesse : politique départementale et budget 2026 "Jeunesse"	38
Rapport N° 201 :	Enseignement : politique départementale et budget 2026 "Enseignement"	39
Rapport N° 300 :	Solidarité Sociale : Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)	41
Rapport N° 301 :	Autonomie : Tarification 2026 des établissements hébergeant les personnes âgées	42
Rapport N° 302 :	Solidarité Sociale : Politique et budget 2026 "Solidarité Sociale"	44

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Rapport N° 400 :	Adoption du règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement	47
Rapport N° 401 :	Sport : politique départementale et budget 2026 "Sport"	50
Rapport N° 402 :	Culture : politique départementale et budget 2026 "Culture et lecture publique "	51
Rapport N° 403 :	Patrimoine : politique départementale et budget 2026 "patrimoine culturel"	52
Rapport N° 500 :	Economie circulaire et filières : politique départementale et budget 2026 "Economie circulaire et filière"	53
Rapport N° 501 :	Foncier - Agriculture et alimentation durable - Forêt : politique départementale et budget 2026 "Agriculture, alimentation durable, foncier et forêt"	53
Rapport N° 600 :	Création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Tarn-Aveyron	54
Rapport N° 601 :	Approbation du contrat de progrès avec l'agence de l'eau Adour-Garonne	57
Rapport N° 602 :	Eau : politique départementale et budget 2026 "Eau, assainissement et rivières"	58
Rapport N° 603 :	Environnement et transition écologique et énergétique : politique départementale et budget 2026 "Environnement"	61
Rapport N° 604 :	Logement : politique départemental et budget 2026 "Logement"	62
Rapport N° 700 :	Règlement départemental de voirie - Taux des redevances d'occupation du domaine public routier	62
	Divers échanges relatifs au déploiement de la fibre	62 à 67